



**HAL**  
open science

# Réformisme colonial et combinatoire impériale européenne. La " Politique coloniale éthique " des Pays-Bas (1901-1926)

Romain Bertrand

► **To cite this version:**

Romain Bertrand. Réformisme colonial et combinatoire impériale européenne. La " Politique coloniale éthique " des Pays-Bas (1901-1926). 2005. hal-01065613

**HAL Id: hal-01065613**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01065613>**

Preprint submitted on 18 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Romain Bertrand

**Réformisme colonial et combinatoire impériale européenne :  
La « Politique coloniale éthique » des Pays-Bas  
(1901-1926)**

Les travaux portant sur l'émergence, dans les années 1880-1930, des discours de la "réforme morale" des projets coloniaux européens prêtent peu d'attention à leur variante néerlandaise : la « Politique coloniale éthique » (*Etische koloniale politiek*). Adoptée comme registre officiel d'une vaste « réforme » (*hervorming*) des politiques publiques impériales en septembre 1901, la Politique éthique se donnait pour objet et ambition l'« avancement (*opvoeding*) intellectuel et moral » des Indigènes des Indes Orientales. Dès lors qu'on s'intéresse à la période tardive des Etats coloniaux, *id est* à la séquence 1880-1920, c'est bien la profusion de justifications savantes du fait de colonisation qui saute aux yeux. Passé le moment inaugural des grandes conquêtes militaires et de l'institution d'une économie monopolistique de plantations, l'Etat colonial apparaît, du moins dans le cas insulindien qui nous intéresse plus particulièrement, porteur d'un véritable projet hégémonique visant non pas seulement à réprimer, mais aussi à convaincre, voire à séduire. Ses lieux de réflexion et de décision sont investis par une cohorte de spécialistes prodiguant maints conseils visant à la définition d'une « politique indigène » pensée comme la tutelle bienveillante et rationnelle de l'Occident sur des "mondes-enfants". Dresser la généalogie politique et scientifique du réformisme colonial néerlandais de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle permet de jeter un regard décentré sur la question des modalités de la genèse des paradigmes de la « mission civilisatrice » et de la « politique indigène » en Europe.

On en vient en effet à parler de plus en plus souvent, dans les cercles colonialistes européens du début du 20<sup>ème</sup> siècle, d'un « modèle néerlandais de colonisation », que caractériseraient notamment une intégration précoce et harmonieuse des orientalistes métropolitains dans les circuits de la décision publique coloniale et l'élaboration planifiée d'un système efficient de prise en charge bureaucratique du quotidien indigène. Si le rôle déterminant des orientalistes de Leyde dans ce processus de redéfinition des moyens et des finalités de l'entreprise de colonisation des Indes est indéniable, la victoire de leurs thèses – c'est-à-dire la conversion de leurs énoncés savants en argument public dominant de justification de la politique coloniale officielle – ne fut toutefois rendue possible que par la formation préalable d'un espace de discours politique métropolitain associant des segments concurrents du nouveau personnel parlementaire. De même, si les Ethicistes – ainsi que se nommaient eux-mêmes les partisans déclarés de la Politique éthique<sup>1</sup> – accédèrent si rapidement et si durablement aux principaux postes de direction administrative de la colonie insulindienne, c'est qu'ils étaient parvenus à constituer un puissant réseau d'influence associant des universitaires, des hommes politiques, des juristes et des journalistes réputés.

C'est l'histoire de ce réseau d'influence<sup>2</sup>, associant des hommes aux parcours idéologiques et aux intérêts partisans souvent contradictoires, que l'on souhaite aborder en premier lieu, afin de restituer quelques-uns des soubassements politiques de la réforme orientaliste du programme colonial néerlandais. Il s'agit ce faisant de montrer que la nouvelle grammaire idéologique du projet colonial ne s'est pas imposée subitement, du fait de l'effet de vérité attaché à un jeu d'idées progressistes, mais que son avènement comme principal registre officiel d'énonciation de la réforme coloniale a été le produit d'une série de mutations internes de l'administration coloniale insulindienne et de transformations graduelles du jeu politique métropolitain. Dans un second temps, l'on s'efforcera de décrire la mise en œuvre des nouvelles politiques publiques coloniales inspirées par l'Ethicisme – en analysant plus

---

<sup>1</sup> Nous traduisons ainsi les termes, utilisés à l'époque dans la presse néerlandaise, d'*Ethicus / Ethici* par Ethiciste(s). Ce terme avait probablement au départ une connotation dépréciative, évoquant la suffisance intellectuelle de réformateurs qui faisaient fréquemment usage de leurs titres universitaires et de l'argument de leur connaissance supérieure des « réalités indigènes ». Il fut cependant très rapidement repris à leur compte par les réformateurs.

<sup>2</sup> Cette notion heuristique de « réseau d'influence » renvoie simplement à une démarche d'analyse centrée sur la restitution de trajectoires biographiques, autrement dit de carrières professionnelles et idéologiques, et visant à la mise en évidence d'effets de « multi-positionnalité » – c'est-à-dire d'appartenance simultanée à différentes institutions ou d'inscription simultanée dans plusieurs « champs » (universitaire, administratif, politique, religieux, associatif, etc).

particulièrement quelques-uns des « appareils d'hégémonie » institués entre 1901 et 1926 afin d'« éduquer » ou de « rééduquer » moralement les Indigènes (*Inlanders*)<sup>3</sup>.

## Les réseaux d'influence des Ethicistes

### *La transformation de la scène politique coloniale*

A l'issue de la sanglante Guerre de Java (1825-1830), qui vit une partie de la noblesse et de la paysannerie des apanages princiers prendre les armes contre les troupes de l'Armée Royale des Indes stationnées à Jogjakarta<sup>4</sup>, les autorités néerlandaises tranchèrent en faveur d'un système de gouvernement indirect de la colonie insulindienne. Les membres de la noblesse de service de Java (les *priyayi*) furent intégrés au sein de l'appareil administratif impérial<sup>5</sup>. Ce dernier se segmenta en deux branches. L'une se composait exclusivement de fonctionnaires européens et fut baptisée *Binnenlandsch Bestuur* (Administration intérieure). L'autre était majoritairement peuplée de *priyayi* des Principautés et fut appelée *Pangreh Pradja* (Serviteurs du royaume). Le gouverneur-général J. Van Den Bosch (r. 1830-1833), ancien gouverneur du Surinam, institua une économie publique de plantations (de thé, de café, de sucre et d'indigo) reposant sur le travail forcé de la petite paysannerie : le « Système des cultures obligatoires » (*Cultuurstelsel*)<sup>6</sup>. Ce Système fut violemment critiqué par les Libéraux, et cette dénonciation publique était en elle-même une nouveauté politique.

La Constitution de 1848, négociée avec le souverain par le Parti libéral de J. Thorbecke (1798-1872), prévoyait en effet, en son article 60, que le gouvernement des Indes Orientales devait remettre chaque année au Parlement « un rapport détaillé sur son activité », le *Kolonial Verslaag* (« rapport colonial »). Cette obligation constitutionnelle créait un cens parlementaire en matière de politique coloniale. Même si cette censure des élus resta longtemps illusoire (ce n'est ainsi qu'en août 1851 qu'ils reçurent le premier *Koloniaal*

<sup>3</sup> *Inlanders* (Indigènes) était le statut juridique réservé aux populations locales : les *Inlanders* étaient « sujets » de la couronne orangiste, à la différence des Européens, qui étaient « citoyens » des Pays-Bas. Ce statut juridique différencié se traduisait par la coexistence, aux différents échelons territoriaux, de plusieurs systèmes judiciaires.

<sup>4</sup> Les territoires dynastiques des souverains de Java Centre étaient désignés par le terme « *Vorstenlanden* », « Principautés ». La fiction de la préservation de la souveraineté des *sunan* javanais sur ces « domaines-cœur du royaume » (*nagaragung*), que contredisaient une myriade de traités les privant de toute possibilité d'exercer un pouvoir réel sur les populations, avait été au principe de la politique de la Compagnie Unie des Indes Orientales (VOC). Sur la Guerre de Java, se reporter à Peter Carey, « The Origins of the Java War », *The English Historical Review*, vol. 91, n° 358, janvier 1976, pp. 52-78.

<sup>5</sup> Heather Sutherland, *The Making of a Bureaucratic Elite. The Colonial Transformation of the Javanese Priyayi*, Singapour, Heinemann, 1979.

<sup>6</sup> Robert E. Elson, *Village Java under the Cultivation System : 1830-1870*, Sydney, Allen and Unwin, 1994.

*Verslag*), la possibilité d'une contestation rétrospective de l'action du gouverneur-général brisait pour la première fois le monopole de la Chancellerie royale en matière d'informations coloniales et entrouvrait ainsi la possibilité du débat public sur les modalités de « mise en valeur » de Java. Une ordonnance sur la responsabilité des fonctionnaires coloniaux, promulguée en 1864, renforça encore cette nouvelle prérogative parlementaire en contraignant le ministre des Colonies à défendre chaque année son budget durant une séance de questions à la Seconde chambre <sup>7</sup>. Le système impérial néerlandais, qui n'était jusqu'en 1848 qu'un ordre administratif, fut de ce fait intégré dans le jeu législatif au fil de la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle <sup>8</sup>. La dénonciation des famines et de l'appauvrissement généralisé provoqués par le Cultuurstelsel devint l'un des chevaux de bataille privilégiés des parlementaires du Parti libéral, engagés dans une lutte féroce contre les prérogatives extra-constitutionnelles de la Chancellerie royale, défendues bec et ongles par le Parti conservateur <sup>9</sup>.

### *Généalogies de la Politique coloniale éthique*

La notion proprement dite d'une politique coloniale « éthique » (*etische*) apparaît sous la plume du Baron W. R. Van Hoëvell (1812-1879) dès la fin des années 1840. Fils de douanier, Van Hoëvell fut prédicateur de l'Eglise Réformée à Batavia, éditeur de la revue *Tijdschrift voor Nederlandsch Indië* (1843-1861) et président de la Société des arts et sciences de Batavia. Homme d'influence de la communauté européenne des Indes, il revint en 1849 aux Pays-Bas pour y être aussitôt élu député à la Seconde chambre des Etats-Généraux – une position qu'il occupa sans interruption jusqu'en 1862 <sup>10</sup>. Van Hoëvell était l'un des plus féroces critiques du Cultuurstelsel, qu'il estimait suranné à l'heure du passage au capitalisme concurrentiel. Dans un discours au Parlement de 1849 intitulé *Esquisse d'un programme éthique*, il prenait à parti le ministre des Colonies C. F. Pahud (r. 1849-1856) :

« Nous devons faire usage de nos connaissances et de nos talents supérieurs, de notre avantage intellectuel, non seulement afin de garder les Javanais sous contrôle, mais avant tout pour leur faire profiter des bénéfices de notre civilisation. Ils doivent recevoir de

<sup>7</sup> Le système parlementaire des Pays-Bas devint bicaméral à compter de 1848 : la Première chambre des Etats-Généraux (le Parlement) était composée de représentants des collectivités territoriales, la Seconde chambre d'élus au scrutin censitaire.

<sup>8</sup> Pour une présentation plus détaillée du système administratif des Indes Orientales et du processus de « parlementarisation » des questions coloniales entre les années 1830 et la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, on se permet ici de renvoyer à Romain Bertrand, *Etat colonial, noblesse et nationalisme à Java : la Tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005, chapitres 5 et 6.

<sup>9</sup> Pour une présentation de ces débats parlementaires autour du Cultuurstelsel, consulter Cornelius Fasseur, *The Politics of Colonial Exploitation : Java, the Dutch and the Cultivation System*, Ithaca, Cornell University Press, 1992.

<sup>10</sup> Paul Van't Veer, « Een revolutiejaar, Indisch stijl. Robert Baron Van Hoëvell (1812-1879) », dans Ibidem, *Geen blad voor de mond : vijf radikalen uit de 19<sup>de</sup> eeuw*, Amsterdam, De Arbeiderspers, 1958, pp. 101-144.

nous ce dont ils ont besoin, ce qu'ils sont appelés à obtenir et ce qu'ils obtiendront sans aucun doute un jour prochain d'une autre manière si nous ne le leur donnons pas. Ils doivent bénéficier, grâce à nous et à travers nous, d'avantages matériels. Il faut développer leurs moyens de subsistance, améliorer leurs techniques agricoles, stimuler leur industrie. Ils doivent aussi pouvoir savourer dans une large mesure les fruits de leur travail et jouir de la prospérité matérielle. L'élévation depuis un stade de déliquescence morale et de misère jusqu'à un stade d'êtres pensants et indépendants, le progrès depuis l'esclavage et l'oppression [exercée par] les notables et les seigneurs cupides jusqu'au stade de la liberté individuelle, le développement de leurs esprits, la purification et le raffinement de leurs institutions sociales : voici tous les dons dont ils devraient pouvoir nous remercier. »<sup>11</sup>

Van Hoëvell, qui avait démissionné en 1848 du poste de directeur du Département des cultes qu'il occupait à Batavia pour protester contre les réprimandes du gouverneur J. J. Rochussen (r. 1845-1851), prononça en 1851 aux Etats-Généraux un discours qui provoqua une violente polémique. Dans cette péroraison, il entremêlait arguments humanitaires et considérations économiques pour appeler à la privatisation progressive de l'économie coloniale de Java ainsi qu'à l'amélioration du système éducatif à destination des Indigènes :

« Comment le système du gouverneur-général Van Den Bosch [le Cultuurstelsel] a-t-il été mis en œuvre à Java ? Toutes les descriptions de la situation misérable des Javanais soumis au Cultuurstelsel qui ont été faites dans cette Chambre, toutes ces images de famine, de paupérisation, d'épidémies ravageuses, de dépopulation, tout cela est vrai et n'est en aucune façon exagéré. Ceci, cependant, n'était pas un résultat inévitable du système, mais seulement la conséquence de la manière de le faire fonctionner qui a été choisie. [...] Je ne veux pas abolir le système, mais j'affirme que le système n'a pas été au bout de sa logique. [...] C'est pourquoi nous devons nous acheminer vers un système de liberté de la production et du travail. [...] Le système doit être développé de façon telle [...] qu'il nous amène finalement à une situation de liberté générale complète de la production et du travail à Java. [...] Il existe un lien intime entre le Cultuurstelsel comme procédé transitoire vers le libre marché du travail et la libre production et l'instruction des Javanais [...]. Donnons leur une éducation primaire de bonne qualité, élevons-les à un

<sup>11</sup> Baron Van Hoëvell, « Schets van een Ethisch Program », *Tijdschrift voor Nederlandsch-Indië*, vol. 1, 1849, p. 59.

niveau supérieur de civilisation, et le mal qui rend nécessaire la préservation du Cultuurstelsel disparaîtra peu à peu. »<sup>12</sup>

Le Cultuurstelsel fut finalement démantelé entre 1862 et 1865 : l'économie de plantations fut presque entièrement privatisée par décrets, pour répondre aux attentes des petits entrepreneurs métropolitains désireux de prendre pied sur l'île. En 1870, une loi agraire privatisa le marché foncier en définissant, de façon précaire, le « domaine éminent » (*onvrij domein*) de l'Etat. Le passage du système mercantiliste au capitalisme manufacturier concurrentiel reposa de façon aigüe la question du rôle de l'administration coloniale insulindienne. Avec la privatisation du Cultuurstelsel, le Binnenlandsch Bestuur perdait en effet la justification primordiale de son intrusion dans la vie sociale indigène. Durant les années 1830-1860, l'expansion continue de la bureaucratie impériale à Java et Sumatra s'était accomplie au nom de la prise en charge des intérêts économiques de la Couronne. Or l'argument ne valait plus dès lors que les plantations et les compagnies de navigation quittaient l'orbite du trésor monarchique : il fallait inventer un discours palliatif de légitimité. Ce dilemme des années 1860, nul ne l'a mieux résumé que Joseph Chailley-Bert, chantre du parti colonial français qui séjourna à Java en 1899 :

« A ce moment [dans les années 1860-1870], [les Hollandais] se résignèrent à abandonner avec les Cultures d'Etat leurs fonctions d'agents des cultures, mais non pas leur situation de fonctionnaires ; et ils cherchèrent autour d'eux comment se rendre utiles après que leur utilité première avait disparu. C'est à ce moment que commença à s'ébaucher dans les esprits le système de la protection à accorder aux Javanais, surtout aux humbles, à ceux qu'on appelle couramment les petites gens (*de Kleine Man*). [...] Mais ce départ nouveau eut pour eux des conséquences inattendues. Les Hollandais se prirent de passion pour leur œuvre et se laissèrent entraîner au-delà de ce qu'ils avaient prévu. C'était bien une autre affaire que de diriger des cultures. [...] D'entrer dans la vie des hommes, de s'enquérir de leurs besoins et de leurs désirs, de surveiller leurs intérêts et de faire respecter leurs droits, la difficulté grandit avec le nombre. [...] [Les Hollandais] voulurent tout voir, tout savoir et tout faire. Ils se substituèrent au chef indigène, comme suspect, et à l'indigène lui-

<sup>12</sup> Discours à la Seconde chambre du 8 décembre 1851, traduit dans Christiaan Penders, *Indonesia. Selected Documents on Colonialism and Nationalism, 1830-1942*, Saint Lucia, University of Queensland Press, 1977, pp. 35-39. Les interventions de Van Hoëvell aux Etats-Généraux sont reproduites dans ses *Parlementaire Redevoeringen over Koloniale Belangen 1849-1859*, Zalt-Bommel, Noman & Zoon, 4 vol., 1862-1865.

même, comme incapable, et ils assumèrent tout le fardeau : affaires publiques et même affaires privées. »<sup>13</sup>

La naissance de l'Etat paperassier participait donc d'une mutation structurelle des institutions coloniales. Celles-ci tentaient en réalité de s'adapter aux réquisits fonctionnels d'un nouveau style productif pour surseoir à leur expropriation du système économique. L'universitaire J. H. Boeke, pionnier de l'« économie tropicale », devait théoriser quelques décennies plus tard cette réorganisation du partenariat répressif entre l'Etat et les planteurs en avançant la notion d'une « économie duale », clivée entre sphères de production capitaliste et « non-capitaliste ». L'investissement de l'appareil administratif impérial dans la gestion sanitaire des populations, massif à compter des années 1880, contribuait à externaliser les coûts de la reproduction de la force de travail<sup>14</sup>. Le redéploiement « social » des agences administratives, avec la création de services spécialisés de santé publique, de statistique, de topographie et d'agronomie, ainsi que la montée en puissance de l'argument de l'amélioration du « bien-être indigène », sont les conséquences directes de cette transition de l'Etat colonial d'un régime de fonctionnalité à un autre<sup>15</sup>. Mais d'autres facteurs, liés à l'évolution interne du champ politique métropolitain, sont aussi à prendre en considération pour expliciter ce changement de registre idéologique.

Dans les années 1860 et 1870, émergent aux Pays-Bas de puissants mouvements revivalistes qui rallièrent à la cause néocalviniste les classes moyennes urbaines, puis investirent la scène parlementaire par le biais d'hommes charismatiques. Abraham Kuyper (1837-1920) fut sans conteste le plus populaire de ces émissaires politiques de la Hollande puritaine. Fils d'un pasteur de Maasluis, Kuyper étudia à l'Université de Leyde sous la direction du théologien moderniste Scholten, puis devint à son tour pasteur dans la paroisse rurale de Beesd. Il fut élu en 1874 à la Seconde chambre des Etats-Généraux et créa en 1879 le Parti antirévolutionnaire (ARP). Kuyper fit rapidement d'une réforme chrétienne de la politique coloniale l'un de ses thèmes privilégiés d'intervention à la tribune parlementaire. Il déclarait ainsi en 1874, dans un discours emphatique sur les conditions d'existence des ouvriers et des paysans javanais, qu'il était désormais nécessaire de s'acheminer, dans les colonies, vers un « capitalisme humanisé » en vertu de « l'obligation morale première » que

<sup>13</sup> Joseph Chailley-Bert, *Java et ses habitants*, Paris, Armand Colin, 1900, pp. 209-212.

<sup>14</sup> Pour une présentation synthétique de la pensée de Boeke (1884-1946) et de ses critiques de l'époque, cf. Koentjaraningrat, *Anthropology in Indonesia. A Bibliographical Review*, s'Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1975, pp. 74-85.

<sup>15</sup> Romain Bertrand, *Etat colonial, noblesse et nationalisme à Java : la Tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005, chap. 6.

devait éprouver tout chrétien envers son frère en humanité, par-delà les distinctions de race <sup>16</sup>. Chantre de la « science antirévolutionnaire de l'Etat » qui reniait l'héritage des Lumières, Kuyper concevait l'Etat comme l'instrument de la volonté divine. Afin de contrer les « dérives » rousseauistes, Kuyper développa une théorie appelée « de la souveraineté sphérique » (*sovereiniteit in eigen kring*) qui préservait le droit d'insoumission des hommes à l'égard de l'Etat <sup>17</sup>. Dans une série de conférences prononcées à l'université de Princeton en 1898, Kuyper affirmait ainsi : « aussi puissamment l'Etat puisse-t-il s'affirmer et opprimer le libre développement de l'individu, il est toujours au-dessus de cet Etat une majesté plus puissante, qui brille devant les yeux de nos âmes : la majesté du Roi des rois, dont La direction vertueuse maintient un droit d'appel pour les opprimés. » <sup>18</sup>

Kuyper ne pouvait donc tolérer plus avant que le gouvernement des Indes transgresse, par le mépris du « droit d'appel des opprimés », les commandements de compassion et de justice, qui spécifient la prédication christique selon les canons pastoraux des Pères de Dordrecht <sup>19</sup>. L'œuvre de colonisation, telle qu'elle était menée, était aux portes de l'impiété. Kuyper fonda en 1880 l'Université Libre d'Amsterdam (*Vrij Universiteit*) pour diffuser dans l'ensemble du corps social le message évangélique. « Si le christianisme veut être le levain de notre peuple, écrivait-il, alors non seulement le prêtre mais encore le juge, le médecin, l'homme d'Etat, l'historien de la littérature et le philosophe doivent éclairer leur science de la lumière du Christ » <sup>20</sup>. Le revivalisme libéral des néocalvinistes imprégna graduellement l'ensemble des interventions parlementaires et des déclarations politiques par voie de presse. En 1888, les partis catholiques et l'ARP s'associèrent et remportèrent la victoire aux Etats-Généraux. Placé sous la direction du Baron Aenas Mackay (1838-1909), ancien officier de Justice de Zutphen devenu député en 1876 et rallié à l'ARP <sup>21</sup>, ce cabinet de coalition mit en haut de son agenda les « questions coloniales ». Mackay lui-même prit le portefeuille du ministère des Colonies en 1890-1891, après l'avoir confié à L. W. C. Keuchenius (1822-1893), un « vieux briscard » de l'Insulinde qui avait tour à tour été procureur du Tribunal de Surabaya, membre du Conseil de la justice de Batavia, secrétaire-général du ministère des

<sup>16</sup> Discours cité dans P. Kasteel, *Abraham Kuyper*, Kampen, Kok, 1938, p. 300.

<sup>17</sup> Cité dans James Bratt, *Abraham Kuyper, A Centennial Reader*, Grand Rapids (Michigan), Eerdmans, 1998, p.13.

<sup>18</sup> Abraham Kuyper, « Calvinism and Politics » (1898), reproduit dans J. Bratt, *Abraham Kuyper...* op. cit., pp. 82, 85, 90.

<sup>19</sup> Christophe De Voogd, *Histoire des Pays-Bas*, Paris, Hatier, 1992, pp. 182-183.

<sup>20</sup> Ibidem, p. 184.

<sup>21</sup> Aeneas Mackay était un descendant d'un clan du nord de l'Ecosse, dont une branche fortunée s'était installée à La Haye au 18<sup>ème</sup> siècle. On trouve sa notice biographique dans le *Jaarboek van de Maatschappij der Nederlandse Letterkunde*, 1911, pp. 105-126 (il s'agit du bottin annuel de la Société des lettres néerlandaises, conservé à la bibliothèque des Lettres de Leiden).

Colonies (1854-1859) et membre du Conseil des Indes Néerlandaises <sup>22</sup> (1859-1865) <sup>23</sup>. La vision providentialiste chrétienne du rôle de l'Etat inspira alors directement les projets de réforme administrative en Insulinde <sup>24</sup>.

La revendication d'une amélioration des conditions de vie indigènes fut en outre reprise dans les années 1880 par des intellectuels proches du mouvement ouvrier néerlandais et d'autant plus sensibilisés aux analogies entre la situation économique du prolétariat métropolitain et la détresse physique et morale des populations javanaises que nombre de leurs compagnons de route syndicalistes avaient été déportés ou avaient fui dans les années 1870 aux Indes, d'où ils leur faisaient régulièrement parvenir des rapports fustigeant la mainmise du « grand capital » sur les plantations de sucre, de café et d'indigo. En 1888, Pieter Brooshoofd (1845-1921), le rédacteur en chef du journal *De Locomotief* de Semarang qui devint « le tribunal de dernière instance de la Politique éthique » <sup>25</sup>, publia une *Lettre Ouverte* provocatrice dans laquelle il enjoignait le gouvernement des Indes Orientales à s'extraire de l'emprise de la haute finance. En 1899, Conrad Van Deventer (1857-1915) publia dans la revue amsterdamoise *De Gids* un article intitulé « La Dette d'Honneur » (*Een Eereschuld*), dans lequel il encourageait les Pays-Bas à rembourser aux Javanais, sous forme de politiques sociales de grande envergure, tout ce que son pays leur avait « extorqué » depuis des siècles <sup>26</sup>. Van Deventer avait effectué ses études à l'université de Leyde, puis avait séjourné de 1880 à 1897 à Java. Il avait alors entamé une carrière au sein du Binnenlandsch Bestuur, d'abord comme greffier au Tribunal d'Ambon puis comme membre du Tribunal de Semarang (1883-1885). Il avait ensuite travaillé pour le cabinet d'avocats Sloet Van Hagensdorp de Semarang. A son retour aux Pays-Bas, il s'était inscrit au Parti radical-démocrate. Il fut élu à la Seconde chambre des Etats-Généraux sous l'étiquette de la *Vrijzinnig Democratische Bond* (alliée au SDAP) en 1905-1909 et 1913-1915, et à la Première chambre en 1911-1913. Il écrivit de très nombreux articles sur les « questions coloniales » dans les revues *De Gids*, *De Indische Gids*,

<sup>22</sup> Le Conseil des Indes (Raad van Indië) était un organe consultatif, composé essentiellement de hauts fonctionnaires, chargé d'aider le gouverneur-général des Indes Orientales à préparer ses décrets.

<sup>23</sup> Ces données biographiques sont extraites de la base de données *Parlement en politiek* du Parlement néerlandais, accessible à l'adresse [www.parlement.com](http://www.parlement.com)

<sup>24</sup> Christophe De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...*, op. cit., p. 187.

<sup>25</sup> Robert Van Niel, *The Emergence of the Modern Indonesian Elite*, La Haye, Van Hoeve, 1960, p. 36. On trouve également de nombreux éléments d'information sur le programme colonial des sociaux-démocrates dans Erik Hansen, « Marxists and imperialism. The Indonesian policy of the Dutch Social-Democratic Workers Party, 1884-1914 », *Indonesia*, n° 16, octobre 1973, pp. 81-104.

<sup>26</sup> Conrad Van Deventer, « Een Eereschuld », *De Gids*, volume 63, août 1899, pp. 205-257. Pour une biographie détaillée, se reporter à Herman Theodoor Colenbrander et Joseph Stokvis (eds.), *Leven en arbeid van Mr. C. van Deventer*, Amsterdam, Van Kampen, 2 volumes, 1917.

*Neerlandia* et *Sociaal Weekblad* <sup>27</sup>. Conseiller spécial du gouvernement en matière d'affaires coloniales, Van Deventer défendit âprement la cause du « bien-être (*welbehagen*) des Indigènes » en prônant la création d'aides sociales à destination des ouvriers et des journaliers agricoles javanais <sup>28</sup>.

Dans les années 1880, les aléas des rapports entre empires et la politisation parlementaire des questions coloniales convergent d'ailleurs en direction de la reformulation du projet impérial néerlandais. Le célèbre juriste de Leyde Cornelis Van Vollenhoven, spécialiste du droit coutumier insulindien, déclarait par exemple, en 1894, que seul l'adoucissement des méthodes d'encadrement de la société indigène permettrait à la Hollande de « retrouver la gloire dans un rôle international », c'est-à-dire de regagner la crédibilité diplomatique qu'elle avait perdue en violant à Aceh (au nord de Sumatra) le principe de l'occupation effective sur lequel reposait la Convention de Berlin signée en 1885 <sup>29</sup>. Robert Van Niel note pareillement que « la Politique éthique eut pour objectif de doter les Pays-Bas d'un socle de prescriptions morales du haut duquel il devint possible de balayer dédaigneusement les jugements étrangers » <sup>30</sup>. Les récits sanglants des ravages de la Guerre d'Aceh, qui avait débuté en 1873 et se prolongea jusqu'en 1906 <sup>31</sup>, paraissaient dans la presse internationale de langue anglaise à intervalles réguliers. Ces récits provoquèrent un grand émoi parmi les classes moyennes de métropole, prises de dégoût à la lecture des exactions commises par l'Armée Royale des Indes, qui n'hésitait pas à incendier des villages entiers. Or, l'opinion publique néerlandaise était d'autant plus affectée par les critiques portées à l'encontre de son propre système impérial qu'elle soutenait alors très activement la cause des Boers de l'Etat du Transvaal et de la République Libre d'Orange qui s'évertuaient à contrer les tentatives d'annexion britanniques.

<sup>27</sup> Akira Nagazumi, *The Dawn of Indonesian Nationalism. The Early Years of the Budi Utomo*, Tokyo, Institute of Developing Economies, 1972, note 1 p. 175.

<sup>28</sup> Conrad Van Deventer, « Insulinde's toekomst », *De Gids*, volume 72, août 1908, pp. 69-99.

<sup>29</sup> Christophe De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...*, op. cit., p. 198.

<sup>30</sup> Robert Van Niel, *The Emergence...*, op. cit., p. 9.

<sup>31</sup> De nombreux articles mettant en cause l'Armée Royale des Indes dans des massacres de villageois à Aceh parurent dans la presse américaine dans les années 1890.

En 1901 le Parti social-démocrate des travailleurs (SDAP), fondé en 1894 par P. J. Troelstra (1860-1930) et animé à la Chambre par Hubertus Van Kol (1852-1925), inclut dans la version préparatoire de son programme électoral (en tous points conforme au Programme de Gotha du Parti ouvrier allemand <sup>32</sup>), une longue liste de revendications concernant les Indes Orientales. Il réclamait la réfection et l'expansion des réseaux de transport et d'irrigation, la mise en place d'un système d'enseignement gratuit pour les Indigènes, une réforme en profondeur des institutions judiciaires et des barèmes fiscaux, le développement du petit artisanat autochtone, l'autonomie budgétaire de la colonie et surtout « l'élimination du travail forcé et de la culture forcée du café » <sup>33</sup>. Dans un article paru en 1901 dans le *Nieuw Tijd*, magazine du SDAP, Van Kol n'avait pas hésité à affirmer : « l'administration égoïste et l'exploitation capitaliste de nos colonies doit céder la place à une économie politique de la responsabilité morale » <sup>34</sup>. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Delft, Van Kol avait fait carrière comme ingénieur du génie civil à Java de 1876 à 1884. Il fut élu à la Seconde chambre des Etats-Généraux de 1897 à 1909 pour représenter un district de la région de Twente où étaient concentrées les industries textiles, puis à la Première chambre de 1913 à 1924. Son rapport à Java était profond : il avait voyagé à travers l'île durant une période de famine et c'est cette expérience traumatique qui l'avait, selon lui, convaincu du bien-fondé d'une nouvelle politique coloniale <sup>35</sup>. Mais il avait aussi des parts dans une plantation de café des Preanger <sup>36</sup>.

### *La victoire de 1901*

Cette étonnante convergence du réformisme conservateur et de la pensée social-démocrate en matière d'affaires coloniales s'explique certes pour partie par leur commune opposition aux Libéraux, accusés entre autres maux de monopoliser le pouvoir depuis 1891. Mais il tient aussi du caractère moralisateur, quasi messianique, du socialisme néerlandais, que E. Zahn assimilait à un « calvinisme sans Dieu » <sup>37</sup>. Les élections législatives de 1901

<sup>32</sup> Adopté par le Parti ouvrier allemand, le Programme de Gotha, aussitôt réfuté par Marx comme empreint de « lassallisme », fustigeait l'expansion impérialiste du « grand capital ».

<sup>33</sup> Hubertus Van Kol, « Ontwerp Program voor de Nederlandsche Koloniale Politiek (Congres SDAP 1901) », *De Nieuwe Tijd. Sociaaldemocratisch Maandschrift*, n° 5, 1900, pp. 214-231, et « Bestaat er scheiding of eenheid van Nederlandsche en Indische Financierijen ? », *De Indische Gids*, volume 20, n° 2, 1900, pp. 1142-1149. Une biographie de Van Kol se trouve dans Paul Van 't Veer, « Ir. Henri Hubertus Van Kol », *Socialisme en Democratie*, volume 13, 1956.

<sup>34</sup> Article paru dans le volume 6 du *Nieuw Tijd* et cité dans Erik Hansen, « Marxists and imperialism... », art. cit., p. 88.

<sup>35</sup> Le récit de ce périple se trouve dans Rienzi [pseudonyme de Van Kol], *Land en Volk van Java*, Maastricht, Pieters, 1896.

<sup>36</sup> Information extraite de W. Vliegen, *Die onze kracht ontwaken deed. Geschiedenis der Sociaaldemocratische Arbeidspartij in Nederland gedurende de eerste 25 jaren van haar bestaan*, Amsterdam, Ontwikkeling, 1924, vol. 1, pp. 202-204, cité dans Erik Hansen, « Marxists and imperialism... », art. cit., pp. 86-87.

<sup>37</sup> Cité dans Christophe De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...*, op. cit., p. 193.

précipitèrent le revirement de la politique coloniale que tant de formations partisans appelaient de leurs vœux en amenant au pouvoir, dans les termes de C. De Voogd, « une coalition d'hommes de droite et de groupes religieux désireux de retourner à des principes chrétiens de direction des affaires publiques »<sup>38</sup>. Abraham Kuyper prit la tête d'un gouvernement de coalition auquel participaient, outre les ténors du Parti antirévolutionnaire comme Idenburg et le Baron Van Lynden (1843-1910), les représentants des principaux partis catholiques : J. Loeff (1858-1921) au ministère de la Justice, J. J. J. Harte Van Tecklenburg (1853-1937) au ministère des Finances et J. W. Bergansius (1836-1913) au ministère de la Marine<sup>39</sup>. Les dirigeants catholiques, regroupés à partir de 1904 dans une « coalition large » (*Algemeene Bond van RK-kiesverenigingen*), avaient d'abord fait alliance avec les Libéraux dans les années 1870, puis avaient gouverné aux côtés des figures de proue du Parti antirévolutionnaire dans le cabinet Mackay (1888-1891). Ils partageaient avec les hommes de Kuyper la volonté farouche de rouvrir l'Insulinde aux réseaux missionnaires afin de reprendre l'œuvre d'évangélisation. Acte officiel de baptême de la Politique coloniale éthique, la reine Wilhelmine, qui avait tout juste succédé à son père le roi Guillaume III<sup>40</sup>, évoqua, dans son discours du Trône<sup>41</sup> de septembre 1901, le « devoir éthique que les Pays-Bas, en tant que nation chrétienne, avaient d'améliorer les conditions de vie des Chrétiens indigènes, d'allouer aux activités missionnaires les fonds dont elles avaient besoin ainsi que d'informer l'ensemble de l'administration [coloniale] que la Hollande avait une obligation morale à remplir envers les populations [des Indes Orientales Néerlandaises] »<sup>42</sup>.

La reine ordonna en outre que soit instituée une commission d'enquête sur les conditions d'existence de la paysannerie javanaise. Le gouverneur Rooseboom (r. 1899-1904) en confia la direction à C. Van Deventer. Pour mener à bien cette tâche, Van Deventer s'entoura d'une équipe rassemblant les principaux partisans de l'Éthicisme : le directeur de l'Éducation des Indes H. Abendanon, le Résident et rédacteur du *Tijdschrift voor het Binnenlandsch Bestuur* J. C. Hasselman, l'ethnologue J. Van Eerde et l'économiste H. Meijer

<sup>38</sup> Robert Van Niel, *The Emergence...*, op. cit., p. 31.

<sup>39</sup> *Parlement en Politiek* 2003 : entrée « Kabinet Kuyper (1901-1905) ».

<sup>40</sup> La reine Wilhelmina Helena Pauline Orange-Nassau (1880-1962) succéda nominalement à son père en 1890 mais, du fait de son jeune âge, ne fut en fait intronisée que le 31 août 1898 (Cornelius Fasseur, *Wilhelmina, de jonge koningin*, Amsterdam, Balans, 1998, pp. 13-17).

<sup>41</sup> Le troisième mardi du mois de septembre (ainsi appelé *Prinjesdag*), le discours du Trône (*Troonrede*) inaugurait la rentrée parlementaire. Le souverain lisait alors un texte dans lequel le nouveau gouvernement exposait son programme.

<sup>42</sup> Texte du discours reproduit dans Ernst Van Raalte (ed.), *Troonredes, Openingsredes, Inhuldigingsredes 1814-1963*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1963, pp. 193-194.

Ranneft<sup>43</sup>. Conscients de la chance historique qui leur était offerte de changer en profondeur la politique coloniale en dénonçant le calvaire quotidien des « petites gens » de Java, les Ethicistes firent alors feu de tout bois dans le débat public. En novembre 1901, le social-démocrate P. Brooshoofst publia *L'Orientation éthique dans la politique coloniale*. L'ouvrage, qui fit polémique, accusait les promoteurs conservateurs de la Politique éthique, c'est-à-dire les membres du cabinet Kuyper, de taire les implications révolutionnaires de leur projet par volonté de préserver le pouvoir acquis par la bourgeoisie d'affaires sur les services administratifs coloniaux. En contrepoint, Brooshoofst offrait sa propre définition de la « mentalité éthique » (*etische mentaliteit*) comme « devoir moral d'une nation civilisée ». Cette définition fut acceptée par tous ceux, hommes des partis d'opposition ou intellectuels franc-tireurs, qui souhaitaient une réforme rapide et drastique des structures idéologiques et institutionnelles des Indes Orientales<sup>44</sup>.

Les Ethicistes investirent rapidement les principaux centres de décision de la colonie. En septembre 1902, A. W. Idenburg (1861-1935) fut ainsi nommé ministre des Colonies<sup>45</sup>. Dans un discours de novembre 1901 prononcé devant la Seconde chambre des Etats-Généraux, il s'était clairement rangé aux côtés des Ethicistes, en affirmant que « l'objectif de la possession de colonies n'est pas l'expansion territoriale, ni l'augmentation du pouvoir [de la métropole], ni même l'accroissement de son capital, mais le développement de la population indigène. Ce n'est pas l'égoïsme qui doit être le principe directeur de notre politique coloniale mais un bien plus noble motif. La recherche de puissance n'en est pas non plus le fondement légal. Ce fondement, c'est la mission morale d'un peuple plus avancé envers les nations moins avancées, qui ne sont pas d'une espèce inférieure aux peuples d'Occident mais forment avec eux l'organisme indivisible de l'humanité »<sup>46</sup>. G. L.

<sup>43</sup> Jan Willem Meijer (1887-1968), écrivant et connu sous le nom de Meijer Ranneft, était diplômé de l'Académie des fonctionnaires coloniaux (1906). Ethiciste convaincu, il fut posté de 1907 à 1916 à Java Centre et Java Est, puis devint de 1918 à 1925 inspecteur-adjoint aux Affaires agraires. Nommé assistant-Résident à Pati en 1928, il fut promu au rang de Résident de Semarang en 1929. De 1933 à 1936, il servit au titre de vice-président du Volksraad. Critiqué par Colijn et Van Starkenborgh pour ses idées réformistes « catastrophiques », il fut rapatrié aux Pays-Bas en 1936, où il poursuivit une carrière politique (*Biografisch Woordenboek van Nederland*, La Haye-s'Gravenhage, Martinus Nijhoff-Elsevier, volume 1, 1979 : entrée « Meijer-Ranneft »).

<sup>44</sup> Pieter Brooshoofst, *De Ethische Koers in de Koloniale Politiek*, Amsterdam, De Bussy, 1901, pp. 15-16, également traduit en anglais dans Christiaan Penders, *Indonesia. Selected Documents...*, op. cit., pp. 65-77.

<sup>45</sup> Fils d'un officier de la Marine Royale, Idenburg était l'un des hommes forts du Parti anti-révolutionnaire (il fut membre du comité central du parti en 1918 puis en 1920-1923). Il servit dans le corps du génie de l'Armée des Indes de 1889 à 1892 et fut nommé directeur du Bureau du génie civil à Batavia de 1892 à 1894. Il fut élu à la Seconde chambre des Etats-Généraux en 1901-1902. Après avoir occupé une première fois le poste de ministre des Colonies (1902-1905), il fut nommé gouverneur du Surinam (1905-1908) puis gouverneur-général des Indes Orientales (1909-1916). Il fut en outre directeur de l'Université Libre d'Amsterdam, puis curateur du Collège technique de Delft (1916-1918, 1920-1929).

<sup>46</sup> Propos cité dans Conrad Van Deventer, « Een Bemiddelings Voorstel », *De Gids*, volume 66, août 1902, pp. 212-231. La personnalité d'Idenburg est bien décrite dans Frederik L. Rutgers, *Idenburg en de Sarekat Islam in 1913*, Amsterdam, Noord Hollandsche Uitgevers Maatschappij, 1939, pp. 10-14.

Gonggrijp, qui fut Résident de Rembang (Java) dans les années 1890, décrit ainsi en termes laudatifs la transformation du personnel administratif des Indes Orientales au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Un nouveau critère d'appréciation du travail administratif, et donc d'avancement de carrière, s'imposait : la connaissance intime de l'Indigène – ce que George Steinmetz a appelé « la sagacité ethnographique »<sup>47</sup>.

« Jamais aucun gouvernement ne s'est attaché avec tant de conviction, de zèle et d'intelligente minutie à la réalisation du bien de ses sujets que le gouvernement des Indes Néerlandaises au tournant de ce siècle. La plupart des fonctionnaires, à cette époque, étaient tombés sous le charme de Multatuli durant leurs études à Leyde et arrivaient aux Indes sous les traits d'idéalistes enthousiastes, emplis d'ardeur à l'idée de prendre part à la grandiose mission civilisatrice des Pays-Bas. A leur arrivée, ils découvraient que la politique officielle équivalait à un programme de bien-être, que le dévouement à satisfaire les gens était une condition de promotion et que quiconque hésitait à s'insinuer dans la vie indigène était regardé avec la plus grande défaveur, ainsi qu'un fonctionnaire faible et récalcitrant. »<sup>48</sup>

Les jeunes fonctionnaires coloniaux recrutés à l'orée du siècle à Leyde colportèrent aux Indes cette « vision morale ». Parmi cette nouvelle génération, nombreux étaient ceux qui partaient à Java en conquérants au grand cœur, persuadés de s'en aller secourir des âmes égarées et des corps délabrés. Dans ses mémoires, D. Van der Meulen, fonctionnaire qui débuta sa carrière en pays Batak (Sumatra Ouest) puis devint Consul des Pays-Bas à Jeddah en 1936<sup>49</sup>, évoque en termes épiques la naissance de sa vocation coloniale :

« Un soir, notre père prit le risque de nous lire des extraits de *Max Havelaar*<sup>50</sup>. [...] C'était profondément tragique et écrit de la main d'un auteur qui fut lui-même témoin de nombreuses injustices commises sous notre régime colonial. Lorsque notre père suspendit sa lecture, notre émotion était quasiment palpable. Père était effrayé et nous enjoignit de ne pas accorder trop de crédit à l'auteur parce qu'il était athée et avait pêché par adultère [...]. Nous ne fûmes pas convaincus et crurent cet auteur inspiré qui s'était lancé dans la

<sup>47</sup> George Steinmetz, « L'écriture du diable. Discours précolonial, posture ethnographique et tensions dans l'administration allemande des Samoa », *Politix*, vol. 17, n° 66, 2004, pp. 49-80.

<sup>48</sup> Résident G. L. Gonggrijp, cité dans Furnivall 1939 : 314.

<sup>49</sup> Ce point n'est pas anecdotique car il indique que Van Der Meulen avait suivi l'enseignement de Snouck Hurgronje. Ce dernier formait en effet lui-même les fonctionnaires du consulat hollandais de Jeddah, ouvert en 1872 et dont la mission était de surveiller les pèlerins javanais se rendant à La Mecque.

<sup>50</sup> *Max Havelaar*, roman écrit par Edouard Douwes-Dekker en 1862, dénonçait très violemment les dérives du Cultuurstelsel, clouant au pilori les *priyayi* corrompus et les fonctionnaires incompetents du Binnenlandsch Bestuur.

défense des pauvres et des opprimés. En ce qui me concerne, j'étais intimement persuadé qu'il avait dit la vérité, et ce fut lui qui renforça ma conviction que ma vocation était de travailler au service des opprimés, au service de ces masses apathiques dans les Indes. J'achetai l'ouvrage, j'ingurgitai chacun de ses mots. Avec mon maigre argent de poche je m'abonnai à un périodique colonial. J'étais déjà sur le chemin de l'Indonésie. »<sup>51</sup>

### *L'administration à l'école de l'ethnologie*

Parallèlement à la formation de ces réseaux de soutien politico-administratifs des Ethicistes, les liens entre le monde savant et la fonction publique coloniale s'institutionnalisèrent, avec la naissance d'un cursus universitaire spécialisé pour les candidats aux examens d'entrée dans le Binnenlandsch Bestuur. L'université de Leyde devint le haut-lieu intellectuel de l'Ethicisme. Des cours approfondis d'« Indologie » et d'« Institutions Indiennes » y étaient dispensés, qui inculquaient aux étudiants les rudiments d'une tradition indigène largement réinventée par des universitaires férus d'études sanskritiques et soucieux de présenter une vision « synthétique » et « rationnelle » des conventions coutumières<sup>52</sup>. L'Académie Royale de Leyde remplaça dès 1864 l'Académie Royale de Delft, créée en 1842 et régulièrement accusée d'être vendue aux intérêts industriels, en matière de formation des fonctionnaires coloniaux. La première chaire d'Indologie y fut ouverte en 1876 sous les auspices des professeurs C. Snouck Hurgronje et C. Van Vollenhoven<sup>53</sup>. Cornelis Van Vollenhoven (1874-1932) était sorti diplômé, en 1898, de l'université de Leyde en jurisprudence et en sciences politiques, après quoi il était devenu, en métropole, le secrétaire privé de J. T. Cremer, un planteur de tabac devenu homme politique. En 1901, il devint professeur de droit à Leyde et se consacra jusqu'en 1918 à la rédaction de son traité sur l'*adat* (droit coutumier) aux Indes Néerlandaises. Il ne se rendit à Java que deux fois (en 1907 puis en 1932), mais eut une influence forte et durable sur les fonctionnaires du Binnenlandsch Bestuur, qui s'aidaient de ses travaux, résumés sous forme de plaquettes, pour déchiffrer l'univers « traditionnel » du *desa* (le village indigène). En posant l'hypothèse de la survivance généralisée d'un « droit coutumier insulindien », et en codifiant dans les termes du code civil napoléonien des règles locales particulièrement fluides et évolutives de succession, Van

<sup>51</sup> Daniel Van Der Meulen, *Don't you Hear the Thunder ? A Dutchman's Life-Story*, Leyde, Brill, 1981, pp. 10-11.

<sup>52</sup> Heather Sutherland, *The Making of a Bureaucratic Elite...*, op. cit., p. 15.

<sup>53</sup> J. F. Holleman (ed. et trad.), *Van Vollenhoven on Indonesian Adat Law. Selections from Het Adatrecht van Nederlandsch-Indië*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1981, pp. XXXII-XXXV.

Vollenhoven procéda à une véritable réinvention coloniale des modalités de partage des biens fonciers.

Le cursus académique des futurs fonctionnaires coloniaux fut réformé en 1919 sur les conseils d'une commission présidée par Snouck Hurgronje, qui était partisan de l'élévation du niveau universitaire moyen des membres de l'administration coloniale <sup>54</sup>. Dans les années 1920, cette préparation incluait un examen de « baccalauréat » (*candidaatsexamen*) dans les disciplines littéraires et un examen de doctorat (*doctoraalexamen*) dans les matières économiques. Le programme du premier niveau comprenait notamment des cours de langues malaise et javanaise, d'ethnologie comparée, d'études islamiques et d'histoire de l'Inde. Le programme du second niveau englobait des cours d'économie politique, de statistique, de droit public et administratif des Pays-Bas et de leurs colonies, ainsi qu'une initiation à l'histoire des sciences politiques. Dès 1900, des matières comme le calcul comptable et la topographie étaient aussi enseignées de manière optionnelle <sup>55</sup>. Les « modalités investigatives » de l'Etat impérial, pour reprendre la terminologie de B. Cohn, s'étaient muées en de véritables sciences exigeant un apprentissage universitaire sous la direction de savants de renom <sup>56</sup>.

Si les processus de professionnalisation des sciences coloniales et de redéfinition savante du projet impérial vont chronologiquement de pair, l'interaction mutuellement constitutive entre expertise orientaliste et décision publique coloniale reste largement indéterminée. Pour rendre compte du rapport entre méthodes de gouvernement et sciences coloniales, l'hypothèse de la complicité consciente et totale n'est pas moins mensongère que celle de l'indépendance réciproque. De fait, les savants coloniaux n'étaient ni les pourvoyeurs dociles d'alibis au fait de conquête, ni les protecteurs héroïques de l'Indigène face à une administration cruelle. Les orientalistes néerlandais poursuivaient une stratégie corporatiste de défense et de promotion de leur statut d'expertise. Mais ils se trouvaient confrontés à de nombreux dilemmes reflétant les paradoxes du colonialisme éthique. En premier lieu, ils critiquaient, de façon souvent très violente, les errements de l'administration coloniale, mais plaidaient simultanément pour le maintien de la domination européenne. S'ils furent souvent réformistes, et parfois partisans de l'autonomie des possessions impériales, ils défendirent

<sup>54</sup> Cornelius Fasseur, *De Indologen. Ambtenaren voor de Oost 1825-1950*, Amsterdam, Bert Bakker, 1993, pp. 390-393.

<sup>55</sup> Adriaan D. De Kat Angelino, *Le problème colonial*, La Haye, Martinus Nijhoff, trad. Van Den Berghe 1932, vol. 2, pp. 86-87, et Cornelius Fasseur, *De Indologen...*, op. cit., pp. 370-371.

<sup>56</sup> Bernard Cohn, *Colonialism and Its Forms of Knowledge. The British in India*, Princeton, Princeton Press, 1996, pp. 1-15.

toujours le projet colonial qui seul pouvait, selon eux, mener au bonheur d'une humanité enfin réconciliée avec sa part obscure. En second lieu, ils étaient partagés entre l'affirmation de l'unité culturelle des territoires conquis et l'exaltation d'une différence « ethnique » qu'ils construisaient au fil de leurs travaux et qui justifiait, en situation de forte compétition académique, l'acquisition d'un statut auquel se trouvaient attachés de nombreux avantages symboliques et matériels (titres, charges, émoluments complémentaires, accès à des marchés d'édition spécialisés).

L'Indologie, « science des Indes Orientales », englobait ainsi la Javanologie, la Balinologie, la Batakologie, etc. Cette assignation de spécificités ne se couplait pas à une récusation *per se* de la tutelle centrale de l'Etat. Un tel discours aurait constitué, outre un propos politique lourd de conséquences, la négation des conditions mêmes de possibilité de l'entreprise ethnologique. Car celle-ci visait alors à faire état d'invariants structurels du comportement collectif autant qu'au dénombrement des originalités d'outre-Occident. L'ethnologie coloniale se situait donc au cœur du paradigme de l'« universalisme différentialiste »<sup>57</sup>. Ce paradoxe-clef du discours ethnologique se trouve magnifiquement illustré par l'œuvre de Johan Christiaan Van Eerde (1871-1936). Son ouvrage majeur, *Koloniale Volkenkunde*, fut publié pour la première fois en juillet 1914, puis s'enrichit à chaque nouvelle réédition (5 en 1928<sup>58</sup>) d'ajouts qui valaient en fait commentaires critiques de l'inflexion répressive de la politique coloniale néerlandaise. Van Eerde devint, dès l'inauguration de l'Institut Colonial d'Amsterdam en 1926, le directeur de la Section d'ethnologie, position qu'il occupa jusqu'à son décès. L'une des préoccupations majeures de Van Eerde dans sa *Koloniale Volkenkunde* est d'établir la nécessité de l'expertise ethnologique pour la conduite de la politique coloniale néerlandaise. « Le gouvernement des peuples mineurs, interroge-t-il, est-ce autre chose qu'une éducation et une mission laïque, une mission acceptant comme point de départ l'image que se forme du monde l'individu placé à un niveau inférieur de civilisation, une mission subordonnée par conséquent à la connaissance de la norme que cet individu applique à l'appréciation du bien et du mal, de la justice et de l'injustice, du désir et de l'aversion ou de l'estime et de la méfiance ? »<sup>59</sup>. Pour Van Eerde, la rébellion nationaliste et l'insurrection paysanne découlent de la tare administrative qu'est « la méconnaissance de la mentalité des naturels »<sup>60</sup> :

<sup>57</sup> Jacqueline Duvernay-Bollens, *Les géants Patagons. Voyage aux origines de l'homme* Paris, Michalon, 1995.

<sup>58</sup> Johan C. Van Eerde, *Koloniale Volkenkunde*, Amsterdam, De Bussy-Koloniaal Instituut, 5<sup>ème</sup> éd., 1928.

<sup>59</sup> Johan C. Van Eerde, *Ethnologie coloniale. L'europpéen et l'indigène*, Paris, Editions du Monde Nouveau, 1927, p. 14.

<sup>60</sup> Ibidem, p. 20.

« L'ethnologie [...] heurte de front cette manie de vouloir tout mesurer à la même aune et cette tendance à la centralisation pour ce qui touche à l'éducation de groupements de peuples différents. Elle écarte cette administration qui veut tout égaliser ; elle y substitue la différenciation physique et intellectuelle dévoilée par elle, attendu que tout particularisme demande autant que possible un traitement spécifique. [Or l'Etat ne peut se charger de cette quête de connaissances car] l'administration occidentale a les mains trop pleines de ses tracasseries, de son remue-ménage tutélaire, de ses règlements et de ses paperasses pour ne pas perdre de vue la population. »<sup>61</sup>

Le recyclage instrumental du savoir ethnologique devint, durant la Période éthique, la norme dominante du discours administratif. Les hauts fonctionnaires de Batavia se mirent à parler le langage de l'objectivation scientifique pour justifier la prorogation de la tutelle coloniale alors même que se multipliaient les révoltes et les grèves communistes (1926-1927) et que grondait la contestation nationaliste au sein de l'Assemblée du peuple (Volksraad), parlement-fantôme créé en 1918. Arnold Dirk Adriaan De Kat Angelino s'appuyait ainsi en 1932 sur les résultats de la recherche ethnologique pour dénier aux sociétés politiques colonisées toute capacité endogène de centralisation étatique (et ce au mépris de l'histoire des sultanats javanais des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles) :

« La corrélation entre l'Etat et la société n'est pas du tout la même dans le monde colonial [qu'en Occident]. On n'y reconnaît pas, d'après les apparences tout au moins, une société dont l'infatigable activité créatrice produise, parmi de multiples autres manifestations, une forme organisée de l'Etat. Tout au contraire, nous voyons que l'Etat organisé y apporte des semences et des germes destinés à féconder la société. Il les confie au terrain social qui, de lui-même, semble improductif ou bien épuisé, avec l'espoir de voir surgir dans l'avenir toute une végétation nouvelle dont il puisse un jour se servir comme d'un support vivant et organique pour sa propre régénérescence. [...] [En monde colonial] la société, au sens moderne, est inexistante. En effet, ce nom ne peut convenir aux myriades de petites communautés, généalogiques, territoriales et fonctionnelles. En de telles circonstances, l'organisation politique se voit amenée forcément à stimuler elle-même la conscience sociale. »<sup>62</sup>

<sup>61</sup> Ibidem, pp. 28-29.

<sup>62</sup> Adriaan D. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., volume 2, pp. 392-396.

L'itinéraire de De Kat Angelino (1891-1969) mérite qu'on s'y arrête, tant il permet de mieux comprendre des trajectoires biographiques complexes associant la prise de rôles administratifs à l'acquisition de compétences savantes. De Kat Angelino avait été étudiant de la prestigieuse Faculté de lettres et de droit de l'université de Leyde. Il s'était ensuite initié à la sinologie à Berlin (1911-1913) et avait longuement voyagé en Chine. Ses talents linguistiques lui valurent d'être nommé en 1917 conseiller aux Affaires Chinoises auprès du secrétariat du gouverneur-général à Batavia. Après deux années passées en détachement à la Banque commerciale des Indes Néerlandaises, il accompagna la délégation du ministre de l'Intérieur Van Karnebeek à la Conférence de Washington au titre d'expert ès questions insulindiennes. En 1925-1926, il fut chargé de suivre, à Genève puis à Pékin, les travaux de la Commission internationale sur l'opium. Exposé aux critiques internationales de la politique coloniale néerlandaise, il décida de défendre celle-ci dans un *opus magnum* publié en 1929-1930, *La politique coloniale de la direction bienveillante (bestuurszorg) aux Indes Néerlandaises*. Défense et illustration de l'œuvre accomplie par les réformistes en Insulinde dans le premier tiers du siècle, l'ouvrage connut un franc succès dans les milieux colonialistes. De Kat Angelino fut à nouveau nommé conseiller aux Affaires Chinoises en 1931 puis devint directeur de l'Education (1934-1937)<sup>63</sup>. Il n'eut de cesse, dans les années 1920, de défendre la Politique éthique contre ses détracteurs, tant néerlandais qu'étrangers.

*Noblesse contre islam : la grammaire orientaliste de la réforme coloniale*

La carrière de Christiaan Snouck Hurgronje (1857-1936) illustre la naissance, à compter des années 1880, d'un groupe d'experts de la politique coloniale néerlandaise disposant, du fait de l'accréditation universitaire de leurs compétences savantes comme de leurs réseaux propres de soutien politique, d'un pouvoir d'influence considérable dans les milieux décisionnaires de la métropole et de Batavia. Ce sont ces experts – orientalistes de renom recrutés par la fonction publique coloniale au titre de conseillers – qui donnèrent le ton du débat sur les moyens et les finalités de l'entreprise coloniale durant plusieurs décennies.

---

<sup>63</sup> *Biografische Woordenboek van Nederland*, op. cit., volume 3, 1989 : entrée « De Kat Angelino ». Pour une présentation de l'œuvre de De Kat Angelino, consulter Arjen Taselaar, « A. D. A. De Kat Angelino en de grondslagen van zijn koloniale theorie », *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, n° 107, 1992, pp. 264-284.

Fils d'un pasteur de l'Église réformée de la région de Brenda, Snouck Hurgronje fit ses études à la Faculté de lettres et de théologie de l'université de Leyde, où il s'inscrivit en 1874 et où il soutint en 1880 une thèse sur le pèlerinage à La Mecque <sup>64</sup>. En 1881, il fut nommé enseignant à l'Institut de formation des fonctionnaires des Indes Orientales (Instelling tot opleiding van Oostindische ambtenaren) de Leyde, puis devint en 1887 lecteur (enseignant non-titulaire) à l'université de Leyde, où il dispensa un cours de « connaissance des principes de l'islam ». En 1885, sous un nom d'emprunt et déguisé, il parvint à pénétrer dans l'enceinte des Lieux saints et à effectuer le tour de la Ka'aba (la Pierre noire), expérience qu'il décrit comme le « plus grand événement de sa vie » et « le début d'un rêve médiéval » <sup>65</sup>. Innovant dans le domaine des méthodologies de l'enquête ethnographique, il rapporta de ce premier séjour mecquois des dizaines de photographies de pèlerins (il réalisa même, en 1909, une série d'enregistrements gramophoniques de chants de dévotion). C'est aussi lors de ce séjour qu'il fit la connaissance de pèlerins des Indes Orientales qui le décidèrent à s'intéresser plus particulièrement à l'islam insulindien. Il entreprit ainsi en 1888 et 1889 un voyage à Java dont il fit état dans une série d'articles publiés deux ans plus tard dans le quotidien *De Locomotief* de Semarang.

Ayant pris contact avec les autorités coloniales lors de son arrivée à Batavia (la capitale administrative de l'Insulinde), il fréquenta alors les cercles de la haute administration. Snouck Hurgronje fut appelé en 1889 au poste, créé à son intention, de « conseiller chargé de l'étude de l'islam javanais ». En 1890, il fut nommé professeur de malais à Leyde. En 1891, il devint conseiller spécial du gouvernement à Amsterdam « en matière de langues orientales et de loi islamique » <sup>66</sup> – poste qu'il occupa jusqu'en 1906 de pair avec une charge de conseiller spécial au ministère des Colonies (qu'il conserva jusqu'en 1933). A ce titre, il remit en 1892 au gouverneur-général Pijnacker Hordijk (r. 1888-1893) un rapport confidentiel sur la Guerre d'Aceh, dans laquelle étaient impliqués certains lettrés coraniques de la province <sup>67</sup>. Dans ce

<sup>64</sup> Snouck Hurgronje tira de sa thèse un petit ouvrage de synthèse – *Het Mekkaansche Feest* (« La fête mecquoise »), publié à Leyde par E. J. Brill en 1880 – et un *opus magnum* en deux volumes, publié en 1888 et 1889 à s'Gravenhage par Martinus Nijhoff avec le concours du Koninklijk Instituut voor de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië (Institut royal pour les études linguistiques, géographiques et ethnologiques des Indes Néerlandaises), *Mekka* (vol. 1 : *Die Stadt und ihre Herren*, vol. 2 : *Aus dem Heutigen Leben*).

<sup>65</sup> Cité dans G. W. J. Drewes, « C. Snouck Hurgronje », *Biografische Woordenboek van Nederland*, La Haye, 1985, vol. 2.

<sup>66</sup> Pour des analyses plus détaillées du rôle joué par Snouck Hurgronje durant la Guerre d'Aceh, consulter Wim Wertheim, « Counter-insurgency research at the turn of the century. Snouck Hurgronje and the Aceh War », *Sociologische Gids*, n° 19, 1972, pp. 320-328, et « Politique coloniale et politique néo-coloniale à l'égard de l'islam indonésien », *Archipel*, n° 46, 1993, pp. 111-119 ; Robert Van Niel, « Christiaan Snouck Hurgronje », *Journal of Asian Studies*, n° 16, 1956-1957, pp. 591-594 ; Harry J. Benda, « Christiaan Snouck Hurgronje and the foundations of Dutch Islam policy », *The Journal of Modern History*, n° 30, 1958, pp. 338-347.

<sup>67</sup> Petit-fils de *burgemeester*, Cornelis Pijnacker Hordijk (1847-1908) était un Libéral. Professeur de droit public à Utrecht et à Amsterdam, il fut nommé ministre des Affaires Intérieures (1882-1883) puis Commissaire Royal (*Commissaris des Konings*)

rapport, il suggérait clairement aux autorités militaires de s'attacher à décimer en priorité les oulémas pour décapiter le mouvement insurrectionnel : « les véritables ennemis actifs sont les oulémas. Les écraser sans pitié est une condition impérative de la restauration de l'ordre dans la région d'Aceh [...] »<sup>68</sup>. Le gouverneur-général approuva l'analyse du brillant islamologue et de vigoureuses actions furent entreprises afin de débusquer, dans les *pesantren* (pensionnats coraniques), les oulémas rebelles. Sous le commandement du lieutenant J. B. Van Heutsz, que Snouck Hurgronje conseilla sur le terrain à Aceh et qui devint gouverneur-général en 1904, la rébellion prit fin au moyen d'un accord signé en 1903 entre les *uleëbalang* (chefs coutumiers) et l'Armée des Indes. Lors de ses séjours-éclairés à Aceh, Snouck Hurgronje amassa une masse considérable de documentation, dont l'exploitation le conduisit à publier en 1893 et 1894 un ouvrage en deux volumes, *De Atjehers* (« Les Acehnais »)<sup>69</sup>. C'est cet ouvrage qui relaya, en monde savant, les mythologies vernaculaires faisant état d'une pratique locale plus rigoureuse de l'islam à Aceh que dans le reste de l'archipel insulindien.

En 1911, lors d'une série de conférences données à l'Académie d'études administratives des Indes Néerlandaises, Snouck Hurgronje énonça les principes fondamentaux de la « politique coloniale à l'égard de l'islam », destinés à « émanciper les Musulmans de leur religion »<sup>70</sup>. L'un de ces principes résidait dans l'idéal d'une « association » culturelle et politique entre la mère-patrie et la société insulindienne, c'est-à-dire dans la « naissance d'un Etat Hollandais constitué de deux parties géographiquement éloignées mais spirituellement reliées, l'une située au nord de l'Europe et l'autre au sud de l'Asie » :

« Notre domination devra [désormais] se justifier sur la base de notre volonté d'amener les indigènes jusqu'à un niveau supérieur de civilisation en accord avec leurs capacités innées. L'éducation et la formation technique sont les moyens privilégiés de réaliser cet objectif. Même dans des pays d'une culture islamique bien antérieure à celle de notre archipel, nous constatons que l'éducation libère les Mahométans de certains de ces déchets qu'ils charrient depuis trop longtemps. [...] Notre tâche, en tant qu'éducateurs et tuteurs des Mahométans d'Inde Orientale, se trouve facilitée par un certain nombre de facteurs qui n'existent pas ou existent à des degrés moindres dans d'autres pays. L'un de

---

à Drenthe (1885-1888) et pour finir gouverneur-général des Indes Orientales. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut Colonial International de Bruxelles.

<sup>68</sup> Cité dans Wim Wertheim, « Counter-insurgency research... », art. cit., pp. 323-324.

<sup>69</sup> Christiaan Snouck Hurgronje, *De Atjehers*, Batavia : Landsdrukkerij / Leyde : E. J. Brill, 2 vol., 1893-1894.

<sup>70</sup> Christiaan Snouck Hurgronje, « De betekenis van den Islam voor zijne belijders in Oost-Indië » [1883] dans *Ibidem, Verspreide Geschriften*, Bonn, Schröder, vol. 4, 1924, pp. 1-26. Pour une analyse précise de la vision de l'islam de Snouck Hurgronje, voir Karel Steenbrink, *Dutch Colonialism and Indonesian Islam. Contacts and Conflicts, 1596-1950*, Amsterdam, Rodopi, 1996, pp. 87-91.

ces facteurs est la période de temps relativement brève depuis laquelle le système islamique fonctionne ici, avec pour résultat que de nombreux aspects de la vie ont été épargnés [par ce système]. Ceci favorise l'adoption de nouvelles idées culturelles aussi longtemps que nous nous abstenons de nous en prendre au contenu religieux de l'existence indigène. [...] Il devient de plus en plus évident que les classes supérieures de la société javanaise éprouvent un violent désir de se familiariser complètement avec la civilisation moderne, à tel point que les efforts fournis par le Gouvernement pour répondre à cette demande s'avèreront vite insuffisants. [...] Mais qu'est-ce que tout cela a à voir avec la question islamique qui préoccupe les Pays-Bas ? En fait, tout. La seule véritable solution à ce problème réside dans l'association des sujets musulmans de l'Etat néerlandais avec les Néerlandais. Si cela fonctionne, le problème islamique n'aura plus lieu d'être car nous aurons réussi à créer une unité culturelle entre les sujets de la Reine des Pays-Bas qui habitent sur les côtes de la Mer du Nord et ceux qui vivent en Insulinde, une unité qui oblitérera l'importance politique et sociale des distinctions d'ordre religieux. Si cet idéal d'association n'est pas réalisé, alors les Indonésiens, par fait de leur inévitable développement intellectuel, s'éloigneront irrévérablement de nous tandis que d'autres nous en raviront la direction. [...] Du point de vue de la politique [coloniale] considérée dans son ensemble, il est de la plus haute importance que nous n'attendions pas, surpris par les événements, le moment où nous serons obligés de faire aux indigènes des concessions que pour l'instant nous leur octroyons à notre gré et sous la forme que nous considérons la plus appropriée. »<sup>71</sup>

Le propos de Snouck Hurgronje dévoile les dimensions stratégiques de l'idéal associationniste qui se fait jour parmi les orientalistes de Leyde à la fin des années 1890, et qui est une réponse directe aux débats croissants sur le « problème islamique » des Indes Orientales. Affolés par une augmentation considérable du nombre de pèlerins se rendant à La Mecque (environ 2 000 par an dans les années 1850, 5 000 en 1886, 7 000 en 1890 et 11 700 en 1896<sup>72</sup>), les autorités coloniales cherchaient par tous les moyens à soustraire les populations rurales à l'emprise des oulémas. L'effort gouvernemental d'occidentalisation des « classes supérieures » javanaises, c'est-à-dire des enfants des princes et des membres de la noblesse de service transformée en rouage du système administratif, s'inscrit dans une vaste contre-offensive destinée à saper les relais notabiliaires de l'islam – qualifié à la suite de la Guerre d'Aceh d'ennemi public n° 1 en Insulinde.

<sup>71</sup> Snouck Hurgronje, *Nederland en de Islam* (« Les Pays-Bas et l'islam »), Leyde, Brill, 1911, pp. 79-88.

<sup>72</sup> Deliar Noer, *The Modernist Muslim Movement in Indonesia, 1900-1942*, Singapour, Oxford University Press, 1973, p. 25.

La hantise de la montée en puissance du « fanatisme mahométan » n'était certes pas nouvelle. Karel Steenbrink relie ainsi la peur panique de l'islam qu'éprouvaient la plupart des membres européens de l'administration coloniale à la survivance des stéréotypes dépréciatifs élaborés par les marins et les armateurs de la Compagnie Unie des Indes Orientales (VOC) aux 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, notant que « ceux qui travaillaient au service de la VOC associaient étroitement les musulmans des Indes Orientales aux Turcs et aux Maures de Méditerranée. Cette association d'idées ne dérivait pas seulement de réminiscences des Croisades ou encore du souvenir des attaques lancées par les Turcs contre Vienne au 16<sup>ème</sup> siècle, mais s'enracinait plus précisément dans l'image des pirates nord-africains qui comptaient alors parmi les pires concurrents des flottes néerlandaises »<sup>73</sup>. Snouck Hurgronje affirmait en outre, dans le sillage de l'*History of Java* de T. S. Raffles publiée en 1817, que la religion musulmane n'avait pas « fait souche » dans la société javanaise, ainsi renvoyée à une atemporelle nature « hindoue ». Cette thèse du caractère « superficiel » de la diffusion de l'islam en monde insulindien passait sous silence trois siècles d'une histoire politique javanaise marquée au sceau de la gloire, puis de l'agonie, du royaume musulman de Mataram. Le regard sélectif du colonisateur se portait sur les *candi* (les temples en briques de l'ère hindou-bouddhiste de Java, 7<sup>ème</sup>-15<sup>ème</sup> siècle) et non sur les *mesjid* (les mosquées bâties à compter de l'aube de la période moderne). L'identité musulmane des *priyayi* était ainsi proprement impensable pour les orientalistes.

En sus, la théologie protestante contribuait à entretenir une image négative de l'islam. L'islam était considéré d'un point de vue dogmatique comme la parfaite antithèse du sens religieux authentique et, du point de vue géopolitique, comme une secte prosélyte vouée à décimer les rangs des fidèles du Christ. Aux yeux des calvinistes comme des luthériens, la religion musulmane était une perversion mondaine de l'instinct de salut, une doctrine impie incitant à la dépravation des mœurs<sup>74</sup>. Tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, les missions chrétiennes durent de fait combattre sans relâche, pour s'implanter dans l'archipel, l'influence de lettrés coraniques, attisant chez les fonctionnaires européens une haine atavique de la communauté *santri* (terme qui désigne, à Java, de « pieux musulmans » pratiquants). Cette haine était aussi probablement renforcée par des considérations d'ordre commercial, puisque la bourgeoisie *santri* de Java et les marchands arabes originaires de l'Hadramaout (les Hadramis du Yémen) étaient les rivaux des entrepreneurs hollandais (notamment dans le secteur textile).

<sup>73</sup> Karel Steenbrink, *Dutch Colonialism and Indonesian Islam...*, op. cit., p. 35.

<sup>74</sup> Ibidem, pp. 46-47.

Le Parti antirévolutionnaire entretenait par ailleurs des relations étroites avec le Mouvement étudiant chrétien d'Hendrik Kraemer (1888-1965), qui se donnait pour objectif de « cultiver les vertus de charité et de compassion » parmi les futurs fonctionnaires coloniaux. Ancien étudiant en langues orientales de l'université de Leyde où il avait soutenu une thèse sur un *primbon* javanais du 16<sup>ème</sup> siècle, Kraemer vécut aux Indes Orientales de 1922 à 1936 : il y accomplit, pour le compte de la Société biblique, un travail d'aide à la constitution de petites communautés chrétiennes indigènes <sup>75</sup>. Lors de son séjour à Java, il appuya de tout son poids les dirigeants de l'ARP dans leur tentative de confessionnalisation de la politique coloniale – et ce alors même qu'il avait pris part à la création du Parti du travail néerlandais. Emule du théologien K. Barth qui défendait la vision « exclusiviste » de l'activité apostolique, Kraemer fut le grand théoricien du mouvement missionnaire protestant aux Pays-Bas dans les années 1930. Pour lui, l'évangélisation de « terres païennes » était l'objectif prioritaire de l'entreprise coloniale. Dans un livre rédigé à la demande des organisateurs de la Conférence missionnaire de Tambaram (Inde, 1938), Kraemer mettait en garde contre la tentation de transiger avec les religions et religiosités locales, rappelant que le caractère unique de la relation chrétienne de l'homme à Dieu, fruit de la Révélation, ne pouvait en aucun cas tolérer le « syncrétisme » <sup>76</sup>. Aussi considérait-il Snouck Hurgronje comme « un dangereux dément qui composait avec la pire des hérésies : l'islam » <sup>77</sup>. Kraemer ne niait pas pour autant la « valeur » des expériences religieuses indigènes. Il se montrait même impressionné par les exercices de *tapa* (méditation et ascèse) des Javanais. Mais il considérait ces pratiques comme des prolégomènes imparfaits de la « vraie vie religieuse », aussi exigeait-il qu'elles soient *in fine* sublimées par la rencontre avec le Christ <sup>78</sup>.

Renforcée dans sa prévention idéologique ancienne contre l'islam par le discours théologique, l'administration coloniale s'appuya dès lors plus encore sur la noblesse javanaise pour tenter de briser l'essor des organisations politiques musulmanes, comme la Sarekat Islam, qui naquit en 1912 et dont les dirigeants locaux soutenaient activement les grèves dans les plantations de l'est de l'île. Les autorités de Batavia montrèrent ainsi une mansuétude étonnante pour le Budi Utomo, une organisation nationaliste créée par les petits *priyayi* du

<sup>75</sup> Hendrik Kraemer, *Een Javaansch Primbon uit de 16<sup>e</sup> eeuw. Inleiding, vertaling en aantekeningen* (« Un *primbon* javanais du 16<sup>ème</sup> siècle. Présentation, traduction et commentaires »), Leyde, Trap, 1921.

<sup>76</sup> M. Spindler, « Hendrik Kraemer et la question du syncrétisme : le malentendu de Tambaram (1938) », dans F. Jacquin et J. Zorn (eds), *L'altérité religieuse : un défi pour la mission chrétienne*, Paris, Karthala, 2001, pp. 309-321.

<sup>77</sup> Hendrik Kraemer, *The Christian Message in a Non-Christian World*, Londres, Publication for the International Missionary Council by the Edinburgh House Press, 1938, pp. 4-6.

<sup>78</sup> Ibidem, p. 84, cité dans M. Spindler, « Hendrik Kraemer... », art. cit., pp. 315-316.

Pangreh Pradja en 1908 <sup>79</sup>. Selon L. De Hoop, la prédilection des Ethicistes pour les membres de la noblesse javanaise s'expliquait avant tout par l'emprise des postulats de l'ethnologie coloniale sur la pensée des réformateurs hollandais :

« Que la priorité fût donnée [dans ce système de tutorat] à l'aristocratie javanaise découlait des théories élaborées par l'ethnologie coloniale. Selon l'interprétation évolutionniste, les Javanais disposaient de la culture la plus sophistiquée de tout l'archipel. En outre, les ethnologues comme Snouck Hurgronje et Hazeu avaient remarqué que dans le passé l'influence civilisatrice de Java s'était exercée sur les autres îles. Tout ceci les amena à conclure qu'au 20<sup>ème</sup> siècle, seuls les Javanais pourraient jouer à nouveau un rôle dominant dans l'archipel, mais cette fois au service du processus d'occidentalisation. Ils projetèrent également ce schéma évolutionniste dans le domaine des relations sociales javanaises. L'aristocratie traditionnelle, perçue comme héritière en ligne directe de la haute civilisation « hindo-javanaise », prendrait une part déterminante dans le développement des autres strates sociales. Dans l'esprit de ces ethnologues, les mythes javanais traitant de l'unité primordiale du Prince et de son Peuple [...] (« le sang du peuple court dans les veines du souverain »), ainsi que les hommages rendus par les gens du commun à l'aristocratie, confirmaient cette présupposition. Ces faits étaient interprétés comme la preuve de la domination qu'exerçait naturellement la noblesse sur la paysannerie. En d'autres termes, Snouck Hurgronje et Hazeu, en proposant le concept d'association comme principe directeur d'une nouvelle politique coloniale, étaient persuadés de s'appuyer sur une tradition culturelle indigène. » <sup>80</sup>

Le successeur de Snouck Hurgronje au poste de conseiller aux Affaires Indigènes et arabes (*Inlandse en Arabische zaken*), Godard Arend Johannes Hazeu (1870-1929), partageait les convictions de son devancier quant à la nécessité de développer les institutions éducatives pour soustraire la petite paysannerie à l'influence des lettrés coraniques. Ancien étudiant de la faculté de théologie de l'université d'Utrecht et de l'université de Leyde, Hazeu était lui aussi un orientaliste de talent qui maîtrisait parfaitement le Javanais Ancien (la poésie *kakawin*) et qui publia, dans les années 1890, les premiers travaux sérieux concernant le théâtre d'ombres javanais (*wayang purwa*). En 1898, Hazeu intégra l'Ecole de formation des fonctionnaires coloniaux de Batavia au titre de professeur de Javanais <sup>81</sup>. Fêré de culture hindoue et fasciné

<sup>79</sup> Akira Nagazumi, *The Dawn of Indonesian Nationalism...*, op. cit.

<sup>80</sup> L. De Hoop, *Dr. G. A. Hazeu, Ethicist and Educational Reformer. A Case Study of Educational Politics in the Netherlands East Indies*, Groningen University, 1992, p. 13.

<sup>81</sup> Ibidem, pp. 4-5.

par la noblesse javanaise, Hazeu fut nommé en 1904 par le gouverneur Van Heutsz au poste créé *ad hoc* de « fonctionnaire en charge de l'étude des langues insulindiennes » (*ambtenaar voor de studie van Indische talen*). En 1906, lorsque Snouck Hurgronje regagna les Pays-Bas, Hazeu reprit l'ensemble de ses fonctions à Batavia<sup>82</sup>. Dans ses notes personnelles, Hazeu fait état de son engagement éthiciste au service de la promotion scolaire des Indigènes, mais aussi en faveur de la réhabilitation des coutumes et des idiomes vernaculaires :

« Les peuples des Indes [Orientales] Néerlandaises ont droit à toutes les opportunités de développement que nous pouvons mettre à leur disposition, et par conséquent à la meilleure éducation, adaptée à leurs besoins, afin qu'ils deviennent d'habiles dirigeants dans le domaine social et des élites dans celui des sciences. Nous pouvons tous tomber d'accord sur ce point, du moins tous ceux d'entre nous qui éprouvent une terrible honte au souvenir de ces mots trop connus, prononcés par l'un de nos anciens fonctionnaires des Indes : « Pas de *kawi* mais du café » [*kawi* était un terme dépréciatif de *pidgin* malais pour café]. »<sup>83</sup>

Pour Hazeu, philologue averti, l'acculturation au savoir occidental ne devait surtout pas mener à l'éradication ou à la dépréciation des particularités culturelles locales, mais au contraire à leur rationalisation. De la même façon que Snouck Hurgronje prônait l'alliance de « la sagesse occidentale et de l'expérience orientale », Hazeu plaidait, du fait de son penchant académique pour les études sanskritiques, pour la réactivation de l'héritage hindou présumé caractéristique des *priyayi*. C'est à cette fin qu'il entreprit de former chez lui, en tant que tuteur et « gardien » (*voogd*), un groupe d'enfants et d'adolescents issus de l'aristocratie javanaise et destinés à se transformer en fonctionnaires loyaux et performants du Pangreh Pradja. De 1912 à 1915, il devint directeur du département de l'Education<sup>84</sup>. Il succédait à ce poste à un autre pionnier de l'éthicisme : Jacques Henry Abendanon. Né en 1852 au Surinam d'une famille d'ascendance brésilo-portugaise, Abendanon avait, à l'âge de dix ans, éprouvé le drame de quitter son sol natal pour l'environnement hostile de la métropole. Il obtint en 1874 son doctorat de droit de l'université de Leyde et gagna Java en 1875 pour entrer dans le

<sup>82</sup> *Biografische Woordenboek van nederland*, op. cit., 1985, volume 2 : entrée « G. A. J. Hazeu ». En 1916, Hazeu obtint le titre de commissaire-général aux Affaires indigènes et arabes (*regeringscommissaris voor Inlandsche en Arabische zaken*). En 1919, l'affaire de Garut, qui impliquait un *haji* proche de la Sarekat Islam, dégénéra en affrontement violent avec la police et Hazeu en fut tenu responsable. Il dut alors regagner la Hollande, où il poursuivit ses travaux philologiques jusqu'à sa mort.

<sup>83</sup> Collection Hazeu KITLV, n° 37. Il s'agit de notes prises au cours d'une réunion de l'Indische Middelbare School Commissie (document cité dans L. De Hoop, *Dr. G. A. Hazeu...*, op. cit., p. 7).

<sup>84</sup> F. G. Jaquet, « G.A. J. Hazeu », *Biografisch Woordenboek van Nederland*, Amsterdam, Elsevier, volume 2, 1985, pp. 210-211. Pour une présentation des débats scolaires à cette époque, consulter Izaak Brugmans, *Geschiedenis van het onderwijs in Nederlandsch-Indië*, Groningen-Batavia, Kolff, 1938.

Binnenlandsch Bestuur. Après avoir occupé diverses positions de clerc à Buitenzorg, il fut nommé en 1878 secrétaire du Tribunal de Pati et Juana. En 1881, il fut promu membre du Conseil de la justice (tribunal de dernière instance de la colonie), puis entra en 1889 comme secrétaire au département de l'Education, dont il devint le directeur en 1900<sup>85</sup>.

Abendanon inaugura, avec le soutien de Snouck Hurgronje, le système dit du « tutorat », qui visait à favoriser la pleine et entière conversion aux valeurs occidentales des enfants de l'élite aristocratique javanaise. Il développa ainsi des relations « de respect mutuel et d'amitié » avec quelques grandes familles de la noblesse de robe javanaise du Pasisir (côte septentrionale de Java), qui régnaient sur le Pangreh Pradja : les Djajadiningrat et les Condronogoro. Sa fille Rosa devint la confidente et la correspondante attitrée de la fille du Régent Sosroningrat, R. A. Kartini. Abendanon était convaincu que la diffusion du hollandais parmi l'aristocratie de service javanaise ne pourrait que renforcer son attachement à la métropole, et par contrecoup favoriser l'acceptation de la domination hollandaise par le petit peuple de Java. Le système du « tutorat » se développa très rapidement dans les années 1900-1910, à l'époque où l'idéal assimilationniste était devenu, grâce au soutien actif de Van Heutsz, la justification dominante de la politique coloniale néerlandaise. De jeunes étudiants des OSVIA et des STOVIA – les écoles de fonctionnaires et de médecins indigènes créées au tournant du siècle – bénéficièrent d'une initiation poussée aux langues et aux arts européens, et se virent offrir des facilités de séjour en métropole. En 1908, une Association des Indes (Indische Vereeniging) fut formée aux Pays-Bas, qui regroupait les étudiants javanais, sumatranais et indo-européens du campus de l'université de Leyde<sup>86</sup>. En 1909, Hazeu fut nommé par Idenburg superviseur et conseiller en matière d'Avancement des jeunes Indigènes (*adviseur en toezicht houden op de opvoeding van Inlandse jongelieden*). Sur sa proposition, un comité fut alors créé qui avait pour mission d'organiser l'accueil et l'hébergement des étudiants indigènes d'Insulinde en Hollande. Les plus célèbres représentants de la nouvelle politique coloniale, comme C. Van Deventer, Th. B. Pleyte et H. Van Kol, participèrent aux travaux de ce comité, auquel appartenaient *de jure* Abendanon et Snouck Hurgronje<sup>87</sup>.

<sup>85</sup> Consulter l'entrée « Abendanon » de l'*Encyclopaedia van Nederlandsch-Indië*, s' Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1917, vol. 6, pp. 525-526, et Godard Hazeu, « In memoriam Mr. H. J. Abendanon », *Djawa*, n° 6, 1926, pp. 120-124. L'hommage d'Hazeu à son prédécesseur montre bien la continuité idéologique entre les deux hommes. C'est cette continuité, couvrant deux décennies d'histoire de la politique scolaire des Ethicistes aux Indes, qui explique la portée du système du « tutorat ».

<sup>86</sup> John Ingleson, *Perhimpunan Indonesia and the Indonesian Nationalist Movement 1923-1928*, Melbourne, Monash Centre of Southeast Asian Studies, 1975, pp. 1-2.

<sup>87</sup> Jacob Kats, *Overzicht van het onderwijs in Nederlandsch-Indië*, Batavia, Kuitenbrouwer, 1915, pp. 9-13.

*Le colonialisme modulaire, ou la circulation européenne des idées coloniales*

Il faut noter ici que les idées d'Abendanon sur l'amélioration du système scolaire colonial lui étaient très souvent inspirées par sa fréquentation des cercles colonialistes européens. De la même façon qu'il existait au début du 20<sup>ème</sup> siècle un « nationalisme modulaire »<sup>88</sup> qui prenait consciemment exemple sur les expériences et les modèles idéologiques antérieurs, un véritable « colonialisme modulaire » émergea par le biais de lieux de rencontre transnationaux. Le plus célèbre de ces lieux fut l'Institut colonial international de Bruxelles, créé en 1894 à l'initiative de l'un des ténors du parti colonialiste français, Joseph Chailley-Bert<sup>89</sup>. Cet Institut se donnait pour mission, dans ses statuts inauguraux, « de créer des relations internationales entre les personnes qui s'occupent d'une façon suivie de l'étude du droit et de l'administration des colonies – hommes politiques, administrateurs, savants – et de faciliter l'échange des idées et des connaissances spéciales entre hommes compétents »<sup>90</sup>. Les orientalistes et les hommes politiques libéraux néerlandais (qui étaient souvent de parfaits francophones) furent rapidement associés aux travaux de l'Institut colonial, qui comptait un fort contingent d'Ethnicistes et / ou de Libéraux au début du siècle : C. Snouck Hurgronje, C. Van Vollenhoven, C. Van deventer, Fransen Van De Putte et D. Fock en étaient alors « membres associés »<sup>91</sup>.

Abendanon fut nommé « membre correspondant » de l'Institut colonial international dès 1895 et siégea à ce titre dans des commissions de travail chargées d'établir des comparaisons entre les « modèles de colonisation » français, espagnol, néerlandais et britannique<sup>92</sup>. Il se prit en particulier d'intérêt pour l'étude des systèmes espagnol et britannique, auxquels il consacra plusieurs rapports et articles<sup>93</sup>. Il était également membre actif ou « correspondant » attiré de nombreuses sociétés savantes insulindiennes et métropolitaines : la Société des Indes (*Indisch Genootschap*), la Société d'économie politique

<sup>88</sup> Benedict Anderson, *Imagined Communities. The Birth and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

<sup>89</sup> Joseph Chailley-Bert aimait notamment un cours de « droit colonial comparé » à l'Ecole libre des sciences politiques dans les années 1920 et 1930.

<sup>90</sup> Article 1 des *Statuts de l'Institut Colonial International* de 1894, cités dans Hans Van Miert, *Bevlogenheid en Onvermogen Mr. H. Abendanon (1852-1925) en de Etische Richting in het Nederlandse Kolonialisme*, Leyde, KITLV Press, 1991, p. 115.

<sup>91</sup> Hans Van Miert, *Bevlogenheid...*, op. cit., p. 118.

<sup>92</sup> Ibidem, pp. 22-23, 108, 116-117.

<sup>93</sup> Mentionnons entre autres Henri Abendanon, « Het oud Spaansch koloniaal stelsel zooals dit is nedergelegd in de *Leyes de Indias* » (« L'ancien système colonial espagnol tel que couché par écrit dans les *Lois des Indes* »), *Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, volume 79, 1923, pp. 73-197; « Onderwijs in Britsch-Indië » (« L'éducation aux Indes Britanniques »), *Koloniaal Tijdschrift*, n° 8, 1919, pp. 1425-1445 et n° 9, 1920, pp. 35-59, et « L'enseignement des indigènes de l'Alaska, des Indiens aux Etats-Unis et des indigènes aux Iles Philippines » dans *L'enseignement aux indigènes. Documents officiels précédés de notices historiques*, Institut Colonial International, Bruxelles, vol. 1, 1909, pp. 243-285.

et de science statistique, la Société de sciences de la nature des Indes Néerlandaises, la Société géographique d'Amsterdam, la Société historique d'Utrecht et l'Institut de Vizeu (au Portugal). Cet engagement au sein du monde savant du colonialisme lui donnait accès à de nombreux réseaux de sociabilité intellectuelle et politique, mais surtout l'autorisait à justifier *in fine* ses propositions de réforme au moyen de la comparaison historique et géographique. Comme la plupart des Ethicistes, Abendanon était soucieux de défendre le projet impérial néerlandais aux yeux des théoriciens européens de la « mission civilisatrice », et il insistait pour cela à outrance sur ses avantages comparatifs. Par son entremise et celle de grands juristes tels T. Pleyte et P. Kleintjes, l'idée d'un « modèle néerlandais de colonisation » fit son chemin dans les cercles colonialistes français <sup>94</sup>.

Il faut de fait souligner le rôle décisif joué par les juristes dans les réseaux éthicistes. Philippe Kleintjes (1867-1938) était diplômé de la faculté de droit de Leyde et de l'université Friedrich -Willems de Berlin. Il exerça dans un cabinet privé d'avocats d'Amsterdam, puis fut affecté comme clerc au département de la Justice à Batavia en 1895. Revenu en métropole en 1905, il enseigna le droit insulindien à l'université de Leyde sous la direction de Van Vollenhoven en 1907-1908, puis à l'Académie de formation des fonctionnaires des Indes. Il fut nommé en 1908 à la Commission de réforme du droit agraire à Java et Madura. Il enseigna au début des années 1910 à l'université de Groningen et dans les années 1920 à l'université d'Amsterdam. Auteur de très nombreux ouvrages et articles sur le droit colonial insulindien <sup>95</sup>, Kleintjes fut impliqué dans la formation de plusieurs générations de fonctionnaires coloniaux des Indes et devint l'un des propagandistes du « modèle néerlandais » de colonisation <sup>96</sup>. Le personnage de Thomas Bastiaan Pleyte (1864-1926) est tout aussi intéressant car, comme tant d'Ethicistes de la première génération, il fut gagné au réformisme colonial par la voie du droit (privé). Pleyte étudia les sciences juridiques à l'université de Leyde (1886-1891). A la fin de ses études, il gagna Java, où il s'établit dans un cabinet privé d'avocats de Semarang (1892-1908). Ce fut là qu'il fit la connaissance de Conrad Van Deventer, avec qui il se lia d'amitié. De retour en métropole et fortune faite, il entra au service du Conseil de la navigation d'Amsterdam (1910-1913) et fut élu en 1913 à la Seconde chambre des Etats-Généraux sous l'étiquette de la Concentration libérale. Il fut aussitôt

<sup>94</sup> Hendrik L. Wesseling, « Het Nederlandse koloniale model in de Franse koloniale theorie », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, vol. 90, n° 1, 1977, pp. 72-94.

<sup>95</sup> On lui doit notamment la traduction en français de la Constitution des Indes de 1925.

<sup>96</sup> *Biografische Woordenboek van Nederland*, op. cit., 1979, vol. 1 : entrée « Ph. Kleintjes ».

nommé ministre des Colonies (r. 1913-1918)<sup>97</sup>. C'est donc sous son mandat ministériel que furent institué le Volksraad<sup>98</sup> et démantelés les derniers vestiges règlementaires du Cultuurstelsel<sup>99</sup>. Grâce à sa haute protection, les Ethicistes purent déjouer les pièges que dressaient devant eux les représentants de l'aile ultra-conservatrice de l'administration coloniale.

Loué par Joseph Chailley-Bert en 1900 ou vivement décrié par Gabriel Bousquet en 1939, le « modèle néerlandais » d'un Etat colonial scientifique aurait été caractérisé par l'intégration précoce des grands orientalistes au sein des circuits de formation et de prise de décision de l'administration des Indes Orientales, avec la création dès les années 1870 d'un département d'Indologie à l'université de Leyde, puis d'un service des Affaires Indigènes à Batavia. Cette dimension européenne de l'offensive hégémonique du colonialisme éthique, qui cherchait à se légitimer autant auprès des publics lettrés de France et de Grande-Bretagne qu'auprès des Indigènes (c'est-à-dire de la noblesse javanaise), explique pour partie le succès politique des Ethicistes en Insulinde. Car c'est grâce à des ressources de légitimation intellectuelle acquises par la fréquentation des cénacles colonialistes européens, donc extérieurs à l'arène coloniale insulindienne proprement dite, que des hommes sans véritable enracinement partisan comme Abendanon purent contourner l'opposition de l'aile conservatrice du Binnenlandsch Bestuur à Java. La notoriété des Ethicistes à Londres, à Bruxelles et à Paris leur assurait une protection politique en dernier ressort, sans laquelle ils n'auraient pu survivre aussi aisément à l'hostilité de la communauté européenne des Indes et du milieu patronal métropolitain<sup>100</sup>.

### *Le groupe De Stuw, dernier carré des Ethicistes*

Seul un très petit groupe de hauts fonctionnaires continua, dans les années 1930, à se réclamer de l'éthicisme, luttant contre les dérives racistes du Vaderlandse Club. Baptisé De Stuw (« La poussée ») et publiant une revue éponyme de 1930 à 1933, ce cercle d'Ethicistes se prononça ouvertement en faveur de l'indépendance indonésienne et d'une formule de

<sup>97</sup> Pleyte finit sa carrière comme diplomate à Rio de Janeiro et Madrid (*Biografische Woordenboek van Nederland*, op. cit., 1979, vol. 1 : entrée « Th. Pleyte », et *Parlement en politiek* 2003).

<sup>98</sup> *Staatsbladen van Nederlandsch-Indië* [« Recueil annuel des ordonnances des Indes Néerlandaises Orientales », ci-après abrégé en *Staatsblad*] de 1916, n° 535.

<sup>99</sup> *Staatsblad* de 1915, n° 216.

<sup>100</sup> Le milieu patronal néerlandais, souvent proche du Parti anti-révolutionnaire, ne fut évidemment pas uniment hostile aux Ethicis. Mais le « lobby colonial » déploya une très grande activité propagandiste durant la période de la Politique Ethique (sous forme de congrès et d'expositions) afin de débouter les thèses des Ethicistes radicaux. Voir sur ce point Arjen Taselaar, *De Nederlandse Koloniale Lobby. Ondernemers en de Indische Politiek, 1914-1940*, Leyde, CNWS, 1998, part. chapitre 7.

« libre association entre Etats souverains »<sup>101</sup>. Il était dirigé par J. A. Jonkman (1891-1976) et H. J. Van Mook (1894-1965). Ces deux hommes avaient fait toute leur carrière au sein du Binnenlandsch Bestuur et étaient alors parvenus au cœur des rouages de l'administration centrale. Jan Ann Jonkman avait commencé sa carrière comme greffier à Sumatra (1918-1921) et il était devenu membre du Volksraad (1927-1931)<sup>102</sup>. Hubertus Johannes Van Mook avait débuté sa carrière comme Contrôleur à Semarang (1918-1921) et avait été choisi comme conseiller ès Affaires Agraires du Sultan de Jogjakarta (1921-1925). Après un séjour de formation à l'Académie des fonctionnaires coloniaux en métropole (1925-1927), il avait été nommé assistant-Résident à Batavia, puis membre du Volksraad (1931-1934). Rattaché au bureau central des Affaires Economiques (1933-1937), il en devint rapidement directeur (1937-1941), puis fut finalement nommé gouverneur-général du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mai 1942<sup>103</sup>. Le groupe De Stuw comptait en sus, parmi ses membres fondateurs, le directeur du Bureau de lecture populaire (l'orientaliste G. W. Drewes), un directeur de banque (Th. A. Fruin) et des professeurs de droit (F. M. Van Asbeck et B. Ter Haar)<sup>104</sup>. Mais le groupe n'eut qu'un faible écho dans le débat public<sup>105</sup>. La plupart de ses membres fondateurs, tel Van Mook qui eut le triste privilège d'être le dernier gouverneur-général des Indes Orientales avant l'invasion japonaise, prirent, durant la Seconde Guerre Mondiale, des positions très fermes contre les nationalistes indonésiens et même, pour certains, diligentèrent les « opérations de police » anti-républicaines à Java de 1947 à 1950.

Le cas de Charles Van Der Plas (1891-1977) témoigne des trajectoires idéologiques “en dents de scie” des Ethicistes de la seconde génération, pris entre le marteau des bonnes intentions et l'enclume des exigences de la lutte antinationaliste. Né à Bogor d'un père gérant de plantation privée et d'une mère *totok* (issue de la bourgeoisie de métropole), Van Der Plas fit ses études secondaires au prestigieux Gymnase Willem III de Batavia puis passa à Leyde le concours d'entrée dans le Binnenlandsch Bestuur. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, il servit comme Contrôleur dans les îles de Kangean et Sapudi, le long des côtes

<sup>101</sup> Le programme du Stuwgroep est inclus dans ses statuts fondateurs, publiés dans *De Stuw*, 1<sup>er</sup> mai 1930 : 1-2. Ce numéro inaugural contenait aussi un article critiquant violemment l'organisation d'une Exposition Coloniale Internationale.

<sup>102</sup> Jonkman fut ensuite nommé officier de justice à Makassar puis à Semarang et dans le même temps directeur du *Volksraad* (1939-1942). Interné au camp de Bandung durant l'occupation japonaise, il accéda en 1946 au poste nouvellement créé de ministre des Territoires d'Outremer (*Parlement en Politiek* 2003 : entrée « J. A. Jonkman »).

<sup>103</sup> Rentré à Amsterdam après la défaite, Van Mook devint ministre des Colonies (1942-1945). Il fut le dernier Gouverneur-Général des Indes Néerlandaises (1945-1948) et à ce titre l'un des principaux négociateurs du gouvernement néerlandais dans les pourparlers avec les nationalistes indonésiens (*Parlement en Politiek* 2003 : entrée « H. J. Van Mook »).

<sup>104</sup> Elsbeth Locher-Scholten, *Ethiek in Fragmenten*, Utrecht, Hes, 1981, pp. 119-120.

<sup>105</sup> Gabriel Bousquet fait mention de l'idéal de *Gemeene best*, qu'il traduit par *Commonwealth*, du groupe De Stuw, mais pour stigmatiser aussitôt « une attitude purement négative » (Gabriel Bousquet, *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*, Paris, Paul Hartmann, 1939, p. 149).

javanaises, et en entreprit l'étude à travers plusieurs monographies ethnographiques. Il retourna en 1918 à Leyde pour y suivre une formation complémentaire à la Bestuuracademie. En 1921, Snouck Hurgronje le fit nommer Consul des Pays-Bas à Jeddah, où il resta en poste jusqu'en 1926. Rentré aux Indes, il devint l'assistant d'Emile Gobée au bureau des Affaires indigènes (1927-1931)<sup>106</sup>. Son implication au sein du groupe De Stuw date de cette époque<sup>107</sup>. Il produisit alors, à la demande du gouverneur-général, un rapport sur le nationalisme indonésien dans lequel il affirmait le caractère « inévitable » de la demande d'indépendance indigène<sup>108</sup>. Il fut assistant-Résident de Blitar (1931-1932), Résident de Ceribon (1932-1936) puis Superviseur pour Java Est (1936-1941)<sup>109</sup>. Chargé en 1942 de prendre langue secrètement avec le dirigeant socialiste Amir Sjarifuddin (1907-1948) pour tenter d'organiser la résistance anti-japonaise, il gagna ensuite l'Australie, où il fut l'un des chefs du service de propagande du gouvernement en exil des Indes Orientales, installé près de Brisbane. De retour à Batavia en 1945, un conflit l'opposant à Van Mook le fit reléguer dans une position subalterne, où il poursuivit son long travail d'infiltration des réseaux républicains javanais. En août 1947, au début de la première « action de police » néerlandaise destinée à reprendre le contrôle des zones tombées aux mains des nationalistes indonésiens, il devint commissaire aux Affaires Administratives de Java Est, poste qu'il occupa jusqu'en 1949<sup>110</sup>. A quinze ans d'intervalle, Van Der Plas fut de la sorte alternativement le meilleur ami et le pire ennemi des nationalistes javanais. Et c'est bien Van Mook, fondateur de De Stuw, qui ordonna après-guerre la liquidation sanglante des maquis nationalistes.

### *Des hommes d'influence*

Le noyau dur des réseaux éthicistes ne regroupait donc pas plus d'une quinzaine d'hommes d'influence. Ceux-ci avaient transité par les mêmes lieux intellectuels, notamment l'université de Leyde où régnaient sans partage Snouck Hurgronje et Van Vollenhoven. Ils appartenaient à trois univers professionnels qui s'interpénétraient : les milieux politique,

<sup>106</sup> Emile Gobée (1881-1954) avait été l'élève de Snouck Hurgronje à Leyde puis lors de son passage à l'académie coloniale de La Haye. Il avait aussi été très influencé par les missionnaires protestants qu'il avait côtoyés aux Moluques et aux Célèbes (ses premières affectations en 1911-1912). Gobée fut successivement Contrôleur, membre du bureau des Affaires Indigènes sous la tutelle de Kern et Consul des Pays-Bas à Jeddah (*Biografische Woordenboek van Nederland* 2002, volume 5 : entrée « E. Gobée »).

<sup>107</sup> Elsbeth Locher-Scholten, *Ethiek in Fragmenten...*, op. cit., pp. 129-130.

<sup>108</sup> Aqib Suminto, *Politik Islam Hindia Belanda. Het Kantoort voor Inlandsche Zaken*, Djakarta, LPP3ES, 1996, pp. 154-159 et note 182 p. 159.

<sup>109</sup> William Frederick, « The man who knew too much : Ch. O. Van Der Plas and the future of Indonesia, 1927-1950 », dans A. Antlöv et S. Tonnesson (eds.), *Imperial Policy and Southeast Asian Nationalism*, Richmond, Curzon Press, 1995, p. 36.

<sup>110</sup> *Ibidem*, pp. 37, 40-41.

académique et du droit. Fréquemment venus au réformisme colonial par les voies du droit et de la science, les Ethicistes bénéficièrent d'un double ensemble de soutiens, nationaux et transnationaux, qui leur permit, malgré leur faible légitimité dans les milieux dirigeants insulindiens au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle, d'exercer rapidement une emprise considérable sur le destin des colonies.

La raison pour laquelle les Ethicistes parvinrent à prendre le pouvoir si rapidement à La Haye et à Batavia réside dans l'hétérogénéité des soutiens qu'ils surent mobiliser. Car la Politique éthique ne fut jamais le programme d'un seul parti, ni même d'un seul cercle d'intellectuels progressistes agissant, de concert, par entrisme. C'était au contraire l'auberge espagnole des grandes idées. Se reconnaissaient comme Ethicistes des individus aux parcours idéologiques et aux motivations très dissemblables. Certains, les pionniers du mouvement, étaient en place bien avant la victoire électorale de 1901 : Christiaan Snouck Hurgronje, dont la doctrine dite « associationniste » devint l'un des mots d'ordre des Ethicistes, était conseiller aux Affaires indigènes à Batavia depuis 1889, tandis qu'Henri Abendanon avait gravi tous les échelons de l'administration coloniale pour prendre la direction du département de l'Education. D'autres étaient des nouveaux venus de la scène politico-administrative coloniale, comme le jeune Van Der Meulen, admirateur de Multatuli et ex-étudiant de Leyde fraîchement débarqué à Sumatra comme assistant-Résident.

Surtout, une profonde fracture politique et idéologique affectait l'éthicisme. L'aile sociale-démocrate, incarnée par H. Van Kol, C. Van Deventer et P. Brooshooft, considérait en effet la poursuite du « bien-être » des Indigènes comme une extension aux colonies du domaine de la lutte contre le capitalisme, qui piétinait en métropole. En revanche, pour l'aile conservatrice, la nouvelle politique coloniale n'avait pour finalité que de rendre plus « gérable » l'Insulinde ainsi que, pour les calvinistes puritains de l'ARP, de rouvrir le domaine colonial à l'entreprise missionnaire. Les réseaux chrétiens du Parti antirévolutionnaire, qui se ramifient après 1895, restent liés aux classes moyennes de métropole<sup>111</sup>. Or, celles-ci sont très majoritairement en faveur du maintien du *statu quo* dans les colonies, tant pour favoriser l'évangélisation des païens que pour hâter le développement des petites et moyennes entreprises de la Gueldre et du Brabant. A. F. Idenburg et H. Colijn

<sup>111</sup> En 1896, une faction dissidente du Parti antirévolutionnaire fit sécession puis fonda sous la direction de Lohman le Parti anti-révolutionnaire libre. En 1897 naquit, à l'initiative d'une faction modérée, le Parti chrétien historique. En 1903, les deux formations s'associèrent sous le nom d'Union chrétienne historique (Eduard J. M. Schmutzer, *Dutch Colonial Policy and the Search for Identity in Indonesia, 1920-1931*, Leyde, Brill, 1977, note 3 p. 10).

incarnent cette aile conservatrice qui, à la différence de l'aile sociale-démocrate, soutint sans ciller, dans les années 1930, la répression violente du mouvement nationaliste indonésien – parachevée dans les années 1940 par des Ethicistes de la deuxième génération comme J. A. Jonkman, H. Van Mook et C. Van Der Plas.

La doctrine de « l'association » entre l'Insulinde et les Pays-Bas, théorisée par Christiaan Snouck Hurgronje, permit de concilier un temps ces deux tendances politiques. L'idée était ici de favoriser le développement économique et intellectuel des Indigènes pour leur permettre de « co-gérer » la colonie, c'est-à-dire de bénéficier à terme d'une autonomie politique élargie tout en restant soudés à la métropole sur le plan commercial. Surtout, cet idéal d'association ne prévoyait la dévolution aux Indigènes que de prérogatives législatives limitées, sous forme de compétences liées à exercer au sein d'institutions paritaires comme le Volksraad, institué en 1918. Il n'incluait pas l'octroi de prérogatives militaires ou diplomatiques, ni du droit de battre monnaie. Il était en fait question d'autoriser le Javanais « éduqué », le noble qui parlait couramment hollandais, à prendre la parole au sein d'assemblées consultatives. L'Ethicisme, quelles qu'aient été ses formulations successives, ne remit de fait jamais en cause la légitimité historique de la domination coloniale en Insulinde. Et cette limitation était peut-être son seul ciment politique.

### **Les politiques publiques coloniales de la Période éthique**

L'objectif officiel de la Politique coloniale éthique était double. Il s'agissait, d'une part, de favoriser l'inscription des Javanais dans l'univers de la modernité chrétienne et capitaliste au moyen tant d'un soutien aux activités missionnaires d'évangélisation que de la mise en œuvre de politiques éducatives de grande ampleur (création des *desascholen* ou « écoles de village », mise en place d'un Bureau de la lecture populaire ou *Balai Pustaka* assurant l'édition et la distribution en monde rural de livres édifiants rédigés en langues vernaculaires, amélioration des institutions d'enseignement technique). Il était d'autre part question d'améliorer le « bien-être » matériel des Indigènes par toute une série d'actions publiques (réforme graduelle de la législation du travail, soutien au développement de l'artisanat autochtone, renforcement de la prise en charge administrative de la lutte contre les maladies endémiques, développement des institutions de crédit populaire).

La mise en œuvre de la Politique éthique paraît consubstantielle à une transformation radicale du mode de fonctionnalité de l'Etat colonial insulindien. L'appareil d'Etat colonial amorce en effet, dès le dernier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle, une mue institutionnelle de grande ampleur, liée à la privatisation du système des plantations publiques. Dans les termes d'Antonio Gramsci, l'Etat colonial accomplit alors sa « recherche hégémonique » : la finalité déclarée de ses politiques publiques n'est plus seulement la répression du mécontentement, mais aussi et surtout la quête d'assentiment parmi les populations indigènes, qui doivent, dans les termes des partisans de la Politique éthique, « apprendre à aimer l'Occident »<sup>112</sup>. Cette quête de l'allégeance indigène, dont la montée en puissance des discours assimilationnistes est la traduction au niveau de l'idéologie impériale métropolitaine, s'accompagne, durant la Période éthique (1901-1926), de la mise en place d'« appareils d'hégémonie » visant à persuader l'Indigène du bien-fondé moral de la domination coloniale. Ce sont quelques-uns de ces « appareils d'hégémonie » de l'Etat colonial que nous nous efforcerons de décrire.

#### *La réforme de la « politique scolaire »*

Au cours des années 1900-1910, une nouvelle conception de la politique de scolarisation des Indigènes s'imposa sous l'égide des gouverneurs-généraux A. W. Idenburg<sup>113</sup> (r. 1902-1905 et 1908-1909) et J. Van Heutsz (r. 1904-1909) et du ministre des Colonies D. Fock (r. 1905-1908). Tous trois étaient persuadés que le seul moyen de détourner les groupes populaires de l'agitation politique consistait à élargir autant que possible le cercle des Javanais acculturés à l'Occident, c'est-à-dire à créer un système d'éducation « de masse ». La montée en puissance des organisations syndicales<sup>114</sup> et la multiplication des révoltes anti-

<sup>112</sup> Antonio Gramsci écrit, à propos de la transformation « éthique » de l'Etat libéral métropolitain de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : « Voici, me semble-t-il, ce qu'on peut dire de plus sensé et de plus concret à propos de l'Etat éthique : tout Etat est éthique dans la mesure où une de ses fonctions les plus importantes est d'élever la grande masse de la population à un certain niveau culturel et moral, niveau (ou type) qui correspond aux nécessités de développement des forces productives et, par conséquent, aux intérêts des classes dominantes. L'école, comme fonction éducatrice positive, et les tribunaux, comme fonction éducative répressive et négative, sont les activités de l'Etat les plus importantes en ce sens. [...] Mais en réalité, à ce but tendent une multiplicité d'autres initiatives et d'autres activités dites privées qui forment l'appareil de l'hégémonie politique et culturelle des classes dominantes » (*Note sul Machiavelli, sulla politica e sullo stato*, vol. 6 des *Quaderni del carcere*, Einaudi, Turin, 1948-1951, p. 128, traduit dans *Antonio Gramsci : Textes*, Paris, Editions Sociales, 1983, note 31 pp. 288-289).

<sup>113</sup> Fils d'un officier de la Marine Royale, Idenburg était l'un des hommes forts du Parti anti-révolutionnaire (il fut membre du comité central du parti en 1918 puis en 1920-1923). Il servit dans le corps du génie de l'Armée des Indes de 1889 à 1892 et fut nommé directeur du Bureau du génie civil à Batavia de 1892 à 1894. Il fut élu à la Seconde chambre des Etats-Généraux en 1901-1902. Après avoir occupé une première fois le poste de ministre des Colonies (1902-1905), il fut nommé gouverneur du Surinam (1905-1908) puis gouverneur-général des Indes Orientales (1909-1916). Il fut en outre directeur de l'Université Libre d'Amsterdam, puis curateur du Collège technique de Delft (1916-1918, 1920-1929).

<sup>114</sup> On assiste alors à la radicalisation contestataire des mouvements syndicaux du secteur secondaire (mines, manufactures et transports) qui s'émancipent progressivement de la tutelle du corporatisme officiel. En 1906, une grève de plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers des industries textiles oblige le gouvernement à recourir à la troupe, faisant des centaines de morts et de blessés dans les rangs des manifestants (John Ingleson, *In Search of Justice. Workers and Unions in Colonial Java, 1908-1926*, Singapour, Oxford University Press, 1986, pp. 25-65).

fiscales <sup>115</sup> effrayaient le gouvernement des Indes Orientales, qui redouta également après 1920 (date de fondation du Parti communiste indonésien) un scénario de type révolutionnaire. Le nombre des Inlanders qui bénéficiaient d'une instruction de type occidental s'accrut ainsi considérablement au début du 20<sup>ème</sup> siècle par suite du développement à grande échelle des institutions éducatives locales. Dès 1881, des instituts d'enseignement professionnel avaient été ouverts par les missionnaires chrétiens en pays Minahassa (Sumatra) et à Java. En 1909, le gouvernement créa des écoles techniques à Batavia, Semarang et Surabaya. Une Fondation Kartini, née en 1913 aux Pays-Bas, finança à Java la création de quelques écoles pour filles où s'apprenait le néerlandais <sup>116</sup>. Le système d'écoles primaires, partiellement réformé en 1892-1893, fut réorganisé en 1900. En 1907, Van Heutsz décida en outre de doter chaque village d'une école (*desaschool*) où les enfants pourraient apprendre, en langues locales, les rudiments des mathématiques et des savoirs techniques requis pour devenir agent d'encadrement dans une manufacture ou clerc dans une agence commerciale <sup>117</sup>. On y enseignait « le calcul des nombres entiers jusqu'à mille ainsi que des nombres décimaux à une ou deux décimales, parfois le dessin et quelques autres notions pratiques » <sup>118</sup>.

En 1912, 2 500 *desascholen* accueillaient plusieurs dizaines de milliers de jeunes ruraux. Les Ecoles de Seconde classe, auparavant réservées aux familles javanaises les moins aisées, se transformèrent en 1908 en *Standardscholen* préparant aux carrières du petit négoce. Il en existait 2 750 en 1928, comptant 10 000 instituteurs et près de 400 000 élèves. Les Ecoles de Première classe, fréquentées par les enfants de fonctionnaires indigènes, devinrent en 1914 des écoles Hollando-Indigènes (*Hollandsch-Inlandsch School*). Au début des années 1930, on en comptait 350, qui gèraient 70 000 élèves. Parallèlement, les écoles Hollando-Chinoises furent réformées, ce qui contribua à accuser le clivage entre communautés, et ainsi à renforcer les sentiments d'appartenance « ethnique ». En 1914, le gouvernement ouvrit également des écoles d'Education primaire étendue (*Meer Uitgebreid Lager Onderwijs*), les MULO, sorte de collèges réservés aux strates supérieures de la société javanaise. En 1919, ce fut le tour des Ecoles générales intermédiaires (*Algemeene Middelbare School*, AMS) qui avaient pour objet de permettre aux étudiants ayant accompli la totalité du cursus scolaire

<sup>115</sup> De nombreuses révoltes anti-fiscales éclatèrent à Java comme à Sumatra dans les années 1900-1915. L'une de ces révoltes est analysée dans Kenneth Young, *Islamic Peasants and the State : the 1908 Anti-Tax Rebellion in West Sumatra*, Yale, Yale University Press, 1994.

<sup>116</sup> Amy Ainu'ddin, « Education for Girls in the Netherlands East Indies : A Mighty Factor in the Upbringing of the People », *Canadian History of Education Association Bulletin*, volume 5, n° 2, 1988.

<sup>117</sup> Jacob Kats, *Overzicht van het onderwijs...*, op. cit., pp. 57-58, 61. Pour une défense de la politique scolaire des Ethicistes, consulter S. Van Der Waal, *Het Onderwijsbeleid in Nederlands-Indië (1900-1940)*, Groningen, Groningen Universiteit, 1963.

<sup>118</sup> Adriaan D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial*, op. cit., vol. 1, pp. 246-247, 255.

local de se préparer aux concours donnant accès aux universités hollandaises. En 1915 furent créées des Ecoles pour adultes indigènes (*Inlandsch-Vervolgscholen*) délivrant des cours de remise à niveau <sup>119</sup>. Alors qu'en 1900 seuls 265 940 Inlanders fréquentaient une école (publique ou privée), ce chiffre atteignit 700 000 en 1923 et 1 700 000 en 1930-1931 (dont 178 en phase d'études de type universitaire, soit un ratio de 1 / 10 000) <sup>120</sup>. Le nombre de jeunes Indigènes recevant une éducation occidentale crût à un rythme accéléré, passant de 2 987 en écoles primaires et 25 en écoles secondaires en 1900-1904 à respectivement 23 910 et 135 en 1910-1914 puis enfin à 51 308 et 2 602 en 1920-1924 <sup>121</sup>. Le taux d'alphabétisation en langue hollandaise n'atteignait pourtant que 0.32 % en 1930 du fait de l'hypertrophie des *desascholen* – qui n'enseignaient que le malais (dans une écriture romanisée).

### *La modernisation médicale et sanitaire du domaine colonial*

Outre dans le domaine de la scolarisation des Inlanders, c'est dans le domaine de la gestion et de la modernisation médicales et sanitaires de Java que la transformation des modes d'action publique fut le plus spectaculaire durant la Période éthique. Des campagnes de vaccination de masse furent organisées : 10 millions de doses de vaccin furent injectées durant la période 1917-1926, et ce chiffre atteignit 12 millions pour la seule année 1930 (pour une population qui était alors de l'ordre de 24 millions). En 1930, 75 % des individus habitant Batavia et ses banlieues avaient été vaccinés contre le choléra <sup>122</sup>. Abeyasekere remarque que « les zones de *kampung* étaient dispersées autour de la ville à proximité immédiate des quartiers résidentiels et des lieux de travail européens. Les conditions sanitaires dans les *kampung* concernaient ainsi nécessairement aussi les Européens » <sup>123</sup>. En 1896, un hôpital Pasteur spécialisé dans la lutte contre la rage avait été ouvert à Batavia. La création d'un Laboratoire médical central à Weltevreden, d'un Institut gouvernemental pour la vaccination à Bandung et d'un Laboratoire de pathologie à Medan compléta, au cours des années 1910, le dispositif médical des Indes Orientales. Pour contrer les épidémies de paludisme qui décimaient les Inlanders entassés dans les baraquements des plantations des Preanger ou les

<sup>119</sup> Jacob Kats, *Overzicht van het onderwijs...*, op. cit., p. 63.

<sup>120</sup> Merle C. Ricklefs, *A History of Modern Indonesia since c. 1300*, Londres, Macmillan Press, 1993, pp. 159-160.

<sup>121</sup> George Kahin, *Nationalism and Revolution in Indonesia*, Ithaca, Cornell University Press, 1962, p. 31.

<sup>122</sup> *Handbook of the Netherlands East-Indies*, Division of commerce of the Department of agriculture, commerce and industry, Buitenzorg-Batavia, Kolff and Co., 1930, pp. 69-70, 119.

<sup>123</sup> Susan Abeyasekere, *Jakarta, A History*, Singapour, Oxford University Press, 1987, pp. 120-121. Une étude consacrée aux années 1930-1940 donne une idée plus précise des terribles conditions d'existence dans les *kampung* miséreux de Batavia (J. W. Tesch, *The Hygiene Study Ward Centre at Batavia : Planning and Preliminary Results 1937-1941*, Université de Leyde, Dissertatie, 1948).

faubourgs de villes portuaires, un Service des actions sanitaires regroupant quatre ingénieurs du génie civil fut créé dans les années 1890 puis rattaché au département de la Santé publique<sup>124</sup>. En 1924, le gouvernement fonda le Bureau central de prévention de la malaria. A Tanjung Priok (port de Batavia), grâce à l'amélioration du système de retraitement des eaux usées et à l'assèchement des marais impaludés, le taux de mortalité chuta de 83 pour mille en 1921 à 38 pour mille en 1926<sup>125</sup>. Quarante-trois hôpitaux spécialisés dans le traitement de la lèpre assuraient, en 1930, la prise en charge de près de 4 000 patients. On dénombrait alors, dans l'archipel, 3 hôpitaux centraux dotés de services chirurgicaux, 8 hôpitaux provinciaux, 5 hôpitaux municipaux, 165 hôpitaux secondaires, et trois « sanatoriums » pour les malades de la tuberculose<sup>126</sup>.

A partir des années 1920, des « tournées de démonstration » furent en outre organisées dans les villages par le Service d'action sanitaire, afin de « sensibiliser les Indigènes aux mesures élémentaires d'hygiène ». Durant ces tournées, des « automobiles-laboratoires » se rendaient dans les villages, prélevant des échantillons de sang pour établir des grilles épidémiologiques (les maladies inquiétantes étaient alors les infections parasitaires comme l'ankylostomiase et le pian). Entre janvier 1925 et décembre 1927, une tournée dans 9 Résidences de Java donna par exemple lieu à 255 000 démonstrations à domicile, 9 000 conférences publiques, 800 conférences scolaires et 1 000 démonstrations au microscope. 4 600 tableaux démonstratifs et 320 cartes murales furent distribués par la même occasion<sup>127</sup>. Les méthodes de « propagande médicale » mises au point par les médecins et les vaccinateurs du Service de la santé publique (*Dienst der Volksgezondheid*) étaient conformes à la vision ethnographique dominante, selon laquelle les Indigènes étant trop peu développés intellectuellement pour faire leurs les notions abstraites, seules les « habitudes pratiques » pouvaient leur être inculquées, et ce sur un mode d'apprentissage mimétique. John Lee Hydrick, l'un des principaux directeurs du service de la Santé publique des Indes Orientales, écrivait ainsi en 1927 :

<sup>124</sup> Le *Burgerlijk Geneeskunde Dienst* céda la place en 1902 au *Dienst der Volksgezondheid*, qui absorba en totalité en 1931 le budget dévolu à l'*Afdeeling Medisch Hygiënische Propaganda* (division de la Propagande hygiénique et médicale). Il y a ainsi une nette tendance à la centralisation des services sanitaires entre 1900 et 1930.

<sup>125</sup> *Handbook...*, op. cit., p. 65.

<sup>126</sup> De Kat Angelino précise que le personnel rattaché au service de la Santé Publique se composait en 1931 de 600 médecins, 1 100 infirmiers et 400 vaccinateurs. Ces chiffres n'incluaient pas les agents des 80 hôpitaux militaires alors en activité (A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., vol. 1, pp. 70, 386).

<sup>127</sup> *Control of Endemic Diseases in The Netherland Indies*, plaquette du Netherlands Indies Medical and Sanitary Service, Batavia, 1929, pp. 12-19. Au cours de la tournée de 1925, 545 000 personnes reçoivent ainsi le traitement préventif contre l'ankylostomiase et l'ascaride, 40 000 latrines sont construites et 264 000 habitations « viabilisées ».

« Apprendre à la population à se créer des habitudes d'une vie hygiénique équivaut dans bien des cas à lui demander de changer radicalement sa manière de vivre (*levenswijze*). En raison de ce que les changements d'habitude s'opèrent très difficilement, [la propagande des notions d'hygiène] ne peut commencer par des notions générales [...]. Car l'expérience apprend que c'est produire la confusion dans les esprits peu cultivés [que de leur enseigner de telles notions]. »<sup>128</sup>

Le budget du *Dienst der Volksgezondheid* connut une croissance continue entre 1900 et 1931 (date à laquelle il atteignit 23.6 millions de florins). Après cette date, la crise économique qui frappa les Indes Orientales l'amputa de plus de 50 %<sup>129</sup>. La « médecine tropicale préventive » de John L. Hydrick incluait aussi l'inculcation de normes de comportement sexuel. Dans une perspective malthusienne dictée par la peur de voir l'explosion démographique annuler les effets probants des politiques sociales impériales, un des plus grands économistes des Indes Orientales, J. Boeke, écrivait que « la seule solution [au problème de population] résidait dans la diffusion, au sein des masses populaires, d'une vision rationnelle du sexe et d'une vision dynamique de la production »<sup>130</sup>.

L'effort de développement des infrastructures médicales s'accompagna, au nom des théories hygiénistes alors dominantes en Europe, de tentatives de modernisation sanitaire. Selon les statistiques du département de l'Agriculture, du commerce et de l'industrie, 6 millions de florins en 1915-1916, 5 millions en 1917, 3 millions en 1918 et de 2 à 2.5 millions par an pour la période 1919-1928 furent investis dans des travaux de réfection foncière dans les grands centres urbains<sup>131</sup>. En 1928, un million d'habitations furent restaurées ou reconstruites selon des normes d'hygiène drastiques. Un *kampung* modèle, le Taman Sari, fut bâti en 1916-1917 pour reloger les habitants des *kampung* pauvres de Batavia et leur « réapprendre une vie de travail et de vertu »<sup>132</sup>. Enfin, les réseaux d'irrigation furent assainis, restaurés et agrandis, et des centrales hydrauliques installées sur le cours des grands fleuves<sup>133</sup>. Un système dit des « secteurs d'irrigation » fut mis en place sous l'égide du

<sup>128</sup> John Lee Hydrick, « Medische Propaganda », *Mededeelingen van het Volksgezondheid Dienst*, 1927, p. 611. Hydrick, qui était l'envoyé à Java de la Rockefeller Foundation, expose en détail sa conception de la *preventive tropical medicine* dans *Intensive Rural Hygiene Work in the Netherlands East Indies*, New York, Netherlands Information Bureau, 1937.

<sup>129</sup> P. Peverelli, *De zorg voor de volksgezondheid in Nederlandsch-Indië*, s'Gravenhage, Van Hoeven, 1947, p. 20.

<sup>130</sup> Julius H. Boeke, *The Structure of Netherlands Indian Economy*, New York, International Secretariat : Institute of Pacific Relations, 1942, p. 164.

<sup>131</sup> *Handbook...*, op. cit., p. 70.

<sup>132</sup> *Verslag van de Toestand der Gemeente Batavia over 1917*, Weltevreden, Landsdrukkerij, 1919, p. 116.

<sup>133</sup> *Handbook...*, op. cit., pp. 341-342. Pour un historique des grands projets hydrauliques, consulter Arnold Groothoff, « Het Waterkrachtswezen in Nederlandsch-Indië », *Koloniale Studiën*, vol. 3, n° 2, 1919, pp. 1-20. En 1917, un service de l'Énergie hydraulique et de l'électricité fut créé (*Staatsblad* de 1917, n° 468).

*Waterstaat* (administration des Ponts et Chaussées)<sup>134</sup>. La “politique de grands travaux” d’assainissement et d’irrigation menée à Java de 1905 à 1920 fut portée et mise en œuvre par des corps spécialisés, issus du génie civil et militaire et des collèges techniques métropolitains (notamment d’Utrecht et de Delft). C’est ainsi l’époque où le pouvoir administratif des ingénieurs s’affirme, en phase avec une « vision techniciste » de la réforme coloniale<sup>135</sup>. Et de la même manière que s’impose, sous l’égide des détenteurs du savoir technique, l’idée qu’il est possible et souhaitable de transformer de fond en comble le paysage javanais pour y imprimer la marque d’une supériorité technologique, la notion d’une éducation et d’une transformation morales de l’Indigène gagne du terrain sous la houlette des nouvelles sciences impériales qui, telles l’ethnologie et la psychologie coloniales, entendent contribuer à imprimer la marque d’une civilisation supérieure sur le corps et l’esprit des Javanais.

### *Eduquer / rééduquer l’Indigène*

Le souci de « moraliser l’Indigène » se traduit par une intrusion de l’Etat dans les conduites sexuelles. Le statut des enfants nés d’unions mixtes fit l’objet de quantité d’amendements, et le problème de la prostitution et du proxénétisme fut circonscrit au moyen de textes d’une incroyable minutie<sup>136</sup>. Certains observateurs en nièrent même l’efficacité au motif qu’une réglementation trop stricte entraînerait l’essor des pratiques clandestines<sup>137</sup>. Afin de se mettre en conformité avec le « règlement international contre la traite des femmes et des filles », ratifié par les Pays-Bas à Paris le 18 mai 1904, le gouvernement créa un Bureau officiel chargé de « recueillir tous renseignements à propos du recrutement de femmes et de filles en vue de la prostitution dans les pays étrangers »<sup>138</sup>. L’inspecteur chargé de ce bureau fut également autorisé à « entreprendre spontanément des enquêtes au sujet de situations ou de faits en rapport avec la traite ou l’exploitation des femmes et des enfants pour des buts immoraux, même en-dehors de la traite internationale proprement dite, ou avec le débit de publications pornographiques », dont la diffusion fut aussi prohibée<sup>139</sup>. Une ordonnance sur

<sup>134</sup> Pour une description du « programme Deventer » de développement des moyens d’irrigation, se reporter à Catharinus J. Hasselman, *Algemeen Overzicht van de uitkomsten van het Welvaartsonderzoek gehouden op Java en Madoera 1904-1905*, s’ Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1914.

<sup>135</sup> Rudolf Mrazek, *Engineers of Happy Land. Technology and Nationalism in a Colony*, Princeton, Princeton Press, 2002.

<sup>136</sup> John Ingleson, « Prostitution in Colonial Java », dans D. Chandler et M. Ricklefs (eds.), *Nineteenth and Twentieth Century Indonesia*, Clayton : Victoria, Monash University, 1986, pp. 123-140.

<sup>137</sup> J. Ruitenbach, « De Reglementering van de Prostitutie in Indië », *De Indisch Gids*, vol. 1, n° 1, 1908, pp. 33-47.

<sup>138</sup> *Staatsblad* de 1907, n° 219, *Staatsblad* de 1915, n° 152, *Staatsblad* de 1916, n° 199, et *Staatsblad* de 1924, n° 70, cités et commentés dans A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., vol. 1, pp. 393-394.

<sup>139</sup> Les Pays-Bas ratifièrent en effet, en novembre 1921, le traité de Paris du 4 mai 1920 sur la « répression des publications pornographiques ». La transposition en droit interne pour les Indes Orientales est dans le *Staatsblad* de 1922, n° 413.

les films complèta en 1925 ce dispositif moralisateur en « prévoyant des mesures contre le péril moral et social que peuvent représenter les représentations cinématographiques ». Elle contenait à cet effet une série de « stipulations spéciales pour l'admission des enfants dans les lieux de projection »<sup>140</sup>. Ce souci de moralisation des mœurs indigènes était une variation sur la thématique, propre aux réformateurs, de « l'avancement moral » des Javanais : ce dont il était question, c'était bien d'« éduquer » l'Indigène, voire de le « rééduquer » lorsqu'il versait dans le crime ou la contestation politique.

Il faut en premier lieu citer, au chapitre des appareils d'hégémonie fondés par l'Etat colonial afin d'assurer l'éducation morale des Indigènes, le surprenant Bureau de la lecture populaire (*Kantoor voor de Volkslectuur* ou *Balai Pustaka*). Créé et géré dans un premier temps par une commission spéciale formée en 1908, ce bureau avait pour tâche de superviser la production et de favoriser la distribution d'opuscules illustrés à destination des Indigènes. Il rationalisa son activité en décrétant obligatoire, en 1911, l'ouverture de bibliothèques dans les Ecoles de seconde classe. Ces bibliothèques étaient munies de « livres d'agrément et d'instruction pour adultes » ainsi que de recueils de contes pour enfants. Au terme d'une instruction du directeur du département de l'Education, elles étaient gérées par les directeurs des écoles. Le Bureau de la lecture populaire contribua en sus à l'implantation de bibliothèques dans les hôpitaux, les casernes et même certaines entreprises européennes. Ces bibliothèques étaient au nombre de 1200 en 1919 et de 3 000 en 1929 (date à laquelle le Bureau n'en gérait plus directement que 2 600). Moyennant le paiement d'une cotisation par ouvrage qui variait de 0.01 à 0.025 florins en 1929, 2.6 millions d'ouvrages furent empruntés, soit une moyenne de 1 000 opuscules par bibliothèque (ce qui fut alors considéré comme « un immense succès » par les promoteurs du projet)<sup>141</sup>. Dès 1917, ce Bureau devint un véritable service administratif indépendant, doté d'un directeur nommé par décret et d'un budget autonome<sup>142</sup>. Le Bureau publia environ 1 000 titres entre 1908 et 1928, soit 5 millions de volumes (à raison de 1 000 exemplaires par titre, connaissant 5 rééditions en moyenne)<sup>143</sup>. L'essentiel de sa production consistait en calendriers en langues vernaculaires, agrémentés de conseils d'hygiène et de maximes morales. Ainsi peut-on lire, à la page du mois de juillet d'un calendrier malais de 1926, sous un croquis à la pointe sèche représentant des enfants jouant sur le pas d'une hutte : « Les enfants des villages doivent toujours se laver les mains

<sup>140</sup> *Staatsblad* de 1925, n° 477, commenté dans A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., vol. 1, p. 394.

<sup>141</sup> A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., vol. 2, pp. 401-402.

<sup>142</sup> *Bijbladen van Nederlandsch-Indië* (« Décrets d'application des Indes Néerlandaises »), recueil de 1917, n° 10 190.

<sup>143</sup> Douwe Rinckes, *Le Bureau pour la littérature populaire, ce qu'il est et ce qu'il fait*, Batavia, Balai Pustaka, 1929, p. 17.

après avoir joué »<sup>144</sup>. Pour l'année 1929, le Bureau de la lecture populaire vendit quelques 40 000 calendriers malais, 35 000 calendriers javanais, 12 500 calendriers soundanais et 10 000 calendriers agricoles remplis d'incitations à l'utilisation des méthodes modernes de fertilisation.

La propagande hygiéniste et agronomique était l'un des objectifs prioritaires du Bureau de la lecture populaire. Ce dernier émit par exemple 20 000 exemplaires d'un compendium de conseils médicaux intitulé *Pendjaga diri* (« Prendre soin de soi »). La diffusion de calendriers participait à une entreprise plus vaste de promotion d'une conception standardisée du temps séculaire et séculier des ateliers et des administrations<sup>145</sup>. La plupart des opuscules avaient pour finalité de louer les bienfaits de l'œuvre coloniale, et partant de réaffirmer la bienveillance des Hollandais à l'égard de leurs frères de couleur<sup>146</sup>. Pour faciliter l'accès des villageois à cette littérature, des « bibliothèques mobiles » entreprirent des tournées dans les *desa* (villages)<sup>147</sup>. Pourtant les textes étaient imprimés en caractères latins, aussi peut-on raisonnablement douter avec A. Teeuw de l'influence sociale réelle du *Balai Pustaka*<sup>148</sup>. L'hégémonie n'étant jamais seulement l'antichambre du *panopticon*, les Indigènes développèrent par surcroît un rapport instrumental à l'institution : ils sollicitaient les ouvrages de conseils utiles et délaissaient les comptines moralisatrices, jugées ennuyeuses. De Kat Angelino note ainsi : « Les ouvrages sur la morale et les récits pédagogiques ne sont malheureusement pas très appréciés. Un livre sur l'élevage du bétail a été fort recherché, les manuels pour la culture de fruits et de légumes, les ouvrages manuels féminins, les guides pour les métiers sont assez goûtés »<sup>149</sup>. Il paraît assez logique que les villageois aient tenté de trouver dans la littérature malaise du colonisateur des indications sur ses goûts, et donc sur de nouvelles opportunités économiques. La culture de légumes constituait par exemple une niche économique des plus intéressantes en situation coloniale, puisque les Hollandais étaient

<sup>144</sup> *Kalénder Tahoen 1926*, Batavia, Balai Pustaka, 1926, p. 8.

<sup>145</sup> Denys Lombard commente cette rencontre entre le temps calendaire européen et la « marquerie de temps différents » du monde insulindien en notant la survivance des anciens systèmes palatins de datation tout au long de la période coloniale et en mettant, à juste titre, sur le compte de l'inadaptation (souvent volontaire) des Javanais à la nouvelle conception du temps diurne du colonisateur la naissance du mythe du « Malais indolent » (*Le carrefour javanais. Essai d'histoire globale*, Paris, EHESS, 1990, vol. 1, pp. 127-129).

<sup>146</sup> Gerardus W. J. Drewes, « L'Indonésie avant la Deuxième Guerre Mondiale. L'œuvre du Bureau d'Éducation Populaire en Indonésie », dans Coll., *Symposium on Popular Education*, Leyde, KITLV, 1952, pp. 132-150. Voir les objectifs affichés du Bureau dans Douwe Rinkes, *Indes Néerlandaises. Notice sur le Service pour la Littérature Populaire*, Batavia, Balai Pustaka, 1925, pp. 132-150, où il est précisé que le *Balai Pustaka* doit « promouvoir le bien-être et le développement de la capacité intellectuelle des Indigènes en leur offrant des moyens de connaissance appropriés ».

<sup>147</sup> *Kantoor voor de Volkslectuur : eenige resultaten van den arbeid in het jaar 1927*, Batavia, Balai Pustaka, 1927, pp. 13-14.

<sup>148</sup> Andries Teeuw, « The Impact of *Balai Poestaka* on Modern Indonesian Literature », *Bulletin of the School of African and Oriental Studies*, vol. 35, n° 1, 1972, pp. 111-127.

<sup>149</sup> A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., vol. 2, p. 402.

friands de choux et de pommes de terre (des denrées qui ne figuraient pas parmi les plats de prédilection de la petite paysannerie javanaise qui cultivait surtout, comme plantes secondaires, du maïs et de la cassave).

Dans la rubrique des institutions d'éducation morale de l'Etat colonial éthique, il faut ranger en second lieu les établissements carcéraux des années 1920. Par opposition aux grandes prisons construites au fil du 19<sup>ème</sup> siècle, comme la prison de Cipinang à proximité de Batavia, les institutions pénitentiaires de l'entre-deux-guerres étaient pensées non pas seulement comme des lieux de punition mais aussi et surtout comme des lieux de rééducation morale <sup>150</sup>. Le camp de Boven Digul (Papouasie), ouvert en novembre 1927 pour accueillir plusieurs centaines de personnes interpellées lors des révoltes communistes de Java, ressemblait plus à un *kampung* utopique qu'à un établissement carcéral <sup>151</sup>. Cet étrange « monde-fantôme » où les prisonniers devaient par eux-mêmes, au cœur d'une jungle hostile, bâtir leurs abris de bambou et subvenir à leurs besoins alimentaires en défrichant des pentes boueuses, était le fruit de l'exigence nouvelle de respect corporel de prisonniers que l'on commençait à qualifier de « politiques ». Boven Digul, surveillé par une poignée de soldats de l'Armée des Indes, était divisé en plusieurs zones clairement délimitées où étaient consignées des catégories distinctes de détenus, depuis les plus coopératifs jusqu'aux plus réfractaires. Le statut des prisonniers pouvait évoluer selon qu'ils se montraient plus ou moins disposés à participer au programme agricole du camp. Il y avait ainsi quatre catégories : les *werkwilligers* (ceux qui étaient « prêts à travailler » et étaient rémunérés), les *eigenwerkzoekenden* (ceux qui « travaillaient à leur compte » et auxquels on ne donnait qu'une ration mensuelle de riz), les *steuntrekkers* (les invalides et les malades), et les *naturalisten* (ceux qui, refusant toute collaboration avec les autorités du camp, étaient abandonnés à leur sort). Par ailleurs, lorsqu'ils étaient jugés trop « récalcitrants » (*onverzoenlijken*), les *naturalisten* étaient déportés dans un second camp où les conditions de vie étaient beaucoup plus difficiles : Tanah Tinggi, situé plus en amont sur la rivière Digul.

<sup>150</sup> *Handbook...*, op. cit., p. 244. Pour une présentation d'ensemble du système pénitentiaire des Indes orientales, se reporter à Anne-Marie Brunink-Darlang, *Het Penitentiair Stelsel van Nederlandsch-Indië, 1906-1940*, Amsterdam, Kanters, 1986.

<sup>151</sup> Les remarques qui suivent sont empruntées à Takashi Shiraishi, « The Phantom World of Digoel », *Indonesia*, n° 61, avril 1996, pp. 93-118, ainsi qu'à Rudolf Mrazek, *Sjahirir : Politics and Exile in Indonesia*, Ithaca, Cornell University Press, 1994, pp. 118-153. Dans les années 1927-1929, la population de Boven Digul s'élevait à près de 2 000 détenus.

Suivant la même logique de rééducation morale du criminel, une prison pour femmes fut ouverte à Semarang, où les détenues apprenaient la couture et l'art de teindre les *batik* (tissus imprimés au moyen de tampons de cire). Une « prison pour jeunes délinquants » vit le jour à Tangerang (près de Batavia), qui recueillait les enfants de moins de 16 ans (qu'elle pouvait, sur décision judiciaire, faire adopter par des familles exemplaires)<sup>152</sup>. L'objectif du traitement subi dans les prisons était, selon les plaquettes du gouvernement, « de prévenir la répétition des délits, d'améliorer les détenus et de les réadapter à la vie sociale » par le travail. Il existait plusieurs camps et colonies pénitentiaires semblables à Boven Digul dans lesquels les détenus devaient subvenir par eux-mêmes à leurs besoins alimentaires. Ces camps étaient situés à Sawah Lunto (Sumatra) et à Pulau Laut (côte méridionale de Bornéo). Dans la prison de Nusa Kambangan, à Java, les détenus travaillaient dans des plantations publiques de caoutchouc. L'armée pouvait les réquisitionner comme porteurs et ils étaient fréquemment mobilisés pour la réfection et la construction des ponts et des routes. Malgré le discours officiel qui voulait que ces prisonniers apprennent « un métier utile : charpentier, forgeron, tailleur, cordonnier », il est en réalité peu probable que ces facilités éducatives aient été offertes à la majorité des condamnés<sup>153</sup>.

### *La « décentralisation politique » et le pseudo-parlementarisme colonial*

On peut en troisième et dernier lieu, qualifier d'appareils d'hégémonie les diverses institutions politiques « décentralisées » créées entre 1903 et 1918. La finalité réelle de ces institutions n'était de fait pas le partage du pouvoir législatif avec les Indigènes, mais la cooptation des « éléments radicaux » de l'intelligentsia javanaise. Ces institutions étaient aussi un argument supplémentaire dans un dialogue de colonisateur à colonisateur : les réformateurs hollandais ne souhaitaient en effet pas être en reste sur les progrès rapides de la *native policy* britannique en Inde<sup>154</sup>. Dans les années 1900-1920, les Congrès coloniaux internationaux obligent chaque nation colonisatrice à présenter un véritable « bilan » de son action outremer, et ceux qui font moins ou moins bien que leurs concurrents immédiats

<sup>152</sup> *Handbook...*, op. cit., p. 107.

<sup>153</sup> Citations extraites de *Handbook...*, op. cit., pp. 107-108.

<sup>154</sup> Les Britanniques avaient promulgué en 1882 un *Self-government Act* qui introduisait le principe électif au niveau des municipalités. Suivit au début du 20<sup>ème</sup> siècle une série d'évolutions visant à élargir l'assiette sociale du suffrage censitaire, puis les compétences des corps politiques « décentralisés ».

s'exposent à une perte de crédibilité qui peut, le cas échéant, se traduire par une mise à l'index diplomatique <sup>155</sup>.

Le principe de la décentralisation politique en Insulinde était au cœur de la Politique coloniale éthique. Il ne s'agissait pas, en l'espèce, de créer des corps législatifs autonomes, mais des assemblées consultatives sur lesquelles pût s'appuyer le pouvoir central. L'ordonnance sur la décentralisation fut publiée dès 1903, peu après l'arrivée de A. W. F. Idenburg au ministère des Colonies (r. 1902-1905, 1908-1909) <sup>156</sup>. Cette ordonnance prenait appui sur les provisions de l'article 68 du *Règlement Constitutionnel* de 1854 qui prévoyait la possibilité d'octroyer un statut de « dirigeants autonomes » (*zelfbestuurders*) à certaines autorités politiques indigènes dans les Iles Extérieures. La portée en était essentiellement financière : le territoire considéré se voyait accorder, au terme d'une péréquation de ressources entre Résidences <sup>157</sup>, une dotation budgétaire dont il pouvait user à sa guise, pourvu que fussent respectées les prérogatives inaliénables de Batavia dans les domaines militaire, diplomatique et monétaire. Le règlement intérieur de ces « communautés » devait être énoncé par voie d'ordonnance ou par un arrêté du gouverneur-général. Leur composition, leur mode d'élection ou de nomination et leurs rapports avec d'autres corps administratifs restaient à l'entière discrétion du gouvernement central <sup>158</sup>.

En application des ordonnances de 1903 et de celles de 1905, plusieurs conseils municipaux (*Gemeenteraden*) furent institués de 1905 à 1908 dans les grandes villes de Java (en premier lieu Batavia, Surabaya, Semarang et Bandung) <sup>159</sup>. Ces conseils municipaux étaient habilités à légiférer en matière d'impôts locaux à la condition que leurs décisions fussent au préalable approuvées par le gouverneur (en réalité le Secrétariat général) et par le Conseil des Indes. Cette « municipalisation » du pouvoir administratif local n'épargna pas même les vieilles cités royales javanaises. Ainsi furent introduits en 1922 à Surakarta, sous l'égide de la chancellerie du *sunan*, un « impôt sur le revenu » (*pajeg tumrap ngaotane lan pametune*), des taxes sur le commerce de détail et un « impôt personnel » (*pajege wong omah*

<sup>155</sup> Pour une preuve de l'effet d'émulation entre gouvernements coloniaux, consulter A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, op. cit., vol. 2, p. 451, qui mentionne longuement et laudativement les travaux de constitutionnalistes britanniques sur les « réformes indiennes ».

<sup>156</sup> *Staatsblad* de 1903, n° 329.

<sup>157</sup> Le territoire des Indes Orientales était subdivisé en Résidences, placées sous l'autorité d'un Résident européen, assisté d'un corps de Contrôleurs, et en Régences, placées sous l'autorité d'un Régent javanais.

<sup>158</sup> *Staatsblad* de 1905, n° 181 (article 51), et *Staatsblad* de 1905, n° 137 (« Algemeene Maatregel van Bestuur »). Pour une présentation de ces réformes, consulter Cornelis Van Vollenhoven, « De Lagere Rechtsgemeenschappen overzee », *Koloniaal Tijdschrift*, n° 3, 1928, pp. 264-271.

<sup>159</sup> *Decentralisatie-Wetgeving* (« Les lois de décentralisation »), Batavia, Landsdrukkerij, 1925, pp. 5-7.

*omah*)<sup>160</sup>. En 1907 furent aussi créés les conseils de Régence (*Gewestelijkerraden*), dont les compétences exactes furent précisées dans les années 1920. Ces conseils avaient surtout pour mission d'assister le Régent, qui était l'homologue javanais du Résident, dans l'exercice de ses fonctions<sup>161</sup>. Ils pouvaient lever des impôts après accord du Conseil des Indes, fixer le traitement des fonctionnaires de leur ressort, les nommer et les suspendre « avec l'approbation du Résident ». Le budget des conseils de Régence pouvait en outre être annulé globalement par le gouverneur-général en fin d'exercice. Chacune de leurs décisions pouvait d'ailleurs être censurée rétroactivement par un arrêté motivé<sup>162</sup>.

Les conseillers des *Gewestelijkerraden* étaient élus par des collèges censitaires suivant le barème d'un grand électeur par tranche de 500 habitants. Ces électeurs étaient désignés, *dixit* les textes, « d'après le mode local en usage pour l'élection des chefs de village », autrement dit par cooptation sous le contrôle permanent des Contrôleurs et de l'Assistant-Résident. Dans les cas où le mode en usage était une élection, les électeurs devaient être des Indigènes de sexe masculin âgés d'au moins 21 ans et qui avaient été taxés dans le courant de l'année précédente pour le paiement d'un impôt quelconque (taxes *per capita*, impôts fonciers, impôts indirects). Pour devenir grand électeur, il fallait être âgé de 25 ans, être contribuable et savoir lire et écrire (des tests étaient organisés par les Contrôleurs avant le scrutin)<sup>163</sup>. La double qualification requise (alphabétisation et paiement d'un impôt) restreignait drastiquement le nombre de candidats à la fonction. Les pressions exercées par l'administration coloniale tout au long du processus garantissaient en sus que seuls des candidats politiquement inoffensifs puissent prendre part à la désignation du personnel des conseils de Régence. Pour encadrer mieux encore le processus électif, l'ordonnance de 1905 prévoyait que « dans tous les conseils le nombre des membres qui étaient en même temps fonctionnaires gouvernementaux [les membres du Pangreh Pradja] devait être supérieur à celui des autres membres ». Mais cette disposition fut abolie en 1908 pour les conseils municipaux et en 1918 pour les conseils de Régence<sup>164</sup>.

<sup>160</sup> Vincent J. Houben, « Surakarta : cité héroïque et florissante », *Archipel*, n° 37, 1989, p. 207.

<sup>161</sup> Voir J. J. Schrieke, *Ontstaan en Groei der Stads en Landgemeenten in Nederlandsch-Indië*, Batavia, Kolff and Co., 1918 pour le résumé des décrets instituant les conseils de Régence. Le texte majeur fut publié au *Staatsblad* de 1922, n° 216, puis complété par le *Staatsblad* de 1922, n° 327. Ces ordonnances sont reprises dans la *Constitution des Indes* de 1925 en son article 119, qui stipule que « la subdivision du territoire des Indes Néerlandaises en provinces et autres ressorts a lieu par voie d'ordonnances », et en ses articles 121-125.

<sup>162</sup> *Overzicht van overgedragen bevoegheden in hervormd gebied*, Batavia, Landsdrukkerij, 1929, pp. 1-21.

<sup>163</sup> A. D. A. De Kat Angelino, *Le problème colonial...*, vol. 2, pp. 462-464.

<sup>164</sup> *Staatsblad* de 1908, n° 459 (articles 1-3), et *Staatsblad* de 1918, n° 605 (article 6).

Enfin, des conseils de Province (*Provincieraden*) virent le jour à partir de 1925 (le premier fut le « gouvernement de l'ouest de Java » institué en septembre 1925)<sup>165</sup>. Ils étaient composés de 45 membres dont 20 citoyens néerlandais, 20 ressortissants indigènes et 5 Orientaux Etrangers (statut juridique des sino-javanais). Sur ces 45 membres, 27 étaient choisis par voie d'élection dont 11 Néerlandais, 13 Inlanders et 3 Orientaux Etrangers. Les membres indigènes étaient élus au niveau de leur Résidence, tandis que les membres européens l'étaient au niveau de la province. Le collège des électeurs était constitué des membres des conseils de Régence et des conseils municipaux de la province. Au sein du conseil de Province était élu un « collège restreint », qui seul pouvait légiférer en matière d'impôts<sup>166</sup>. L'intention du législateur était on ne peut plus claire : les Indes n'étaient pas encore mûres pour la démocratie. Les autorités administratives devaient garder le complet contrôle de l'ensemble des procédures électives et restreindre au maximum les compétences des divers corps politiques « décentralisés ». Un juriste du gouvernement notait ainsi en 1905, lorsque les premiers conseils municipaux furent créés :

« La décentralisation dans toute sa plénitude, [...] voilà l'idéal que l'on poursuit également aux Indes, bien que le nombre de ceux qui s'imaginent que sa réalisation est possible dans un avenir rapproché soit certainement limité. L'évolution du passé explique la mentalité et la situation économique attardées des couches populaires, et ce retard devra être regagné avant que le régime décentralisé, qui n'est compatible qu'avec un niveau culturel élevé du peuple pris dans son ensemble, puisse devenir la règle de la vie publique et politique aux Indes dans toute son ampleur et dans toute sa profondeur. D'ailleurs, telle que la loi est libellée actuellement, elle serait un obstacle insurmontable si on voulait assimiler la décentralisation aux Indes à celles des communes et des provinces de la mère-patrie. »<sup>167</sup>

<sup>165</sup> *Staatsblad* de 1924, n° 78, complété par l'*Algemeene Maatregel van Bestuur* publié au *Staatsblad* de 1926, n° 28. Voir le *Staatsblad* de 1925, n° 378, pour la création du conseil de Province de l'ouest de Java. Semblables institutions furent créées pour l'est de Java par le *Staatsblad* de 1928, n° 296-327, et pour le Java Moyen par le *Staatsblad* de 1928, n° 228-253.

<sup>166</sup> Harmen Westra, *Nederlandsch-Indisch Provinciaale Recht*, Weltevreden, Visser and Co., 1925, pp. 40-57.

<sup>167</sup> Petrus F. Woesthoff, *De Indische Decentralisatie-Wetgeving*, Leyde, Brill, 1915, p. 10. Aux Pays-Bas, il y avait eu une réforme des conseils de bourgmestres qui élargissait notablement le corps électoral.

L'encadrement administratif de la réforme politique fut un succès. J. Furnivall a pu calculer que pour l'année 1932, pour un total de 1 583 membres des conseils de Régence, 651 des 813 membres élus (soit 80 %) et 186 des 770 membres nommés (soit 24 %) étaient des *priyayi* au service du gouvernement <sup>168</sup>. Sachant que les membres du collège Orientaux Etrangers étaient issus des grandes familles sino-javanaises qui devaient leur fortune à la location de péages publics et que le nombre restant de conseillers nommés étaient en majorité des fonctionnaires du Binnenlandsch Bestuur, il apparaît que les conseils de Régence (et partant les conseils de Province qui en étaient issus) étaient entièrement aux ordres de Batavia. Les grands électeurs indigènes, qui ne furent jamais plus de 1 200 avant les années 1920, représentaient moins de 0.01 % de la population indigène. Le principe même d'un droit électoral individuel ne fut jamais accepté par les autorités coloniales qui, se référant aux ordonnances en vigueur sur les communautés villageoises, estimaient que le droit de suffrage appartenait aux *desa* et non à leurs habitants en tant que sujets politiques <sup>169</sup>.

Dans les années 1910, qui virent la montée en puissance de mouvements politiques javanais comme le Budi Utomo et la Sarekat Islam, les pressions en faveur d'un organe législatif central devinrent si fortes que le gouvernement colonial dut se résigner à prendre l'initiative d'une avancée supplémentaire. Une assemblée territoriale spéciale fut donc créée en 1916 : le Conseil du Peuple (*Volksraad*), qui se réunit pour la première fois le 18 mai 1918 <sup>170</sup>. Au terme de plusieurs séries d'amendements, le *Volksraad* se composait en 1925 de 61 membres, dont 23 nommés par le gouvernement et 38 élus (dont 20 Inlanders, 15 citoyens néerlandais et 3 Orientaux Etrangers). Chaque catégorie de membres était élue par sa propre « communauté raciale » suivant le système des collèges séparés. Pour les Orientaux Etrangers et les citoyens néerlandais, les Indes Orientales dans leur ensemble faisaient office de circonscription. En revanche, 12 districts électoraux furent créés pour les membres indigènes du Conseil <sup>171</sup>. Trois délégués devaient être élus à Java Ouest et Java Centre, quatre à Java Est, deux aux Célèbes et un seul dans les autres territoires <sup>172</sup>. Le corps électoral était composé des membres des différents conseils. En 1925, il fut en outre décidé que les

<sup>168</sup> John S. Furnivall, *Colonial Policy and Practice. A Comparative Study of Burma and Netherlands India*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948, pp. 250-251.

<sup>169</sup> Jacob Biemond, *De Grondslag der Volksvertegenwoordiging, individualistisch of organisch ?*, Amsterdam, Kruyt, 1922.

<sup>170</sup> *Staatsblad* de 1917, n° 114, qui se traduit par l'adjonction d'un chapitre au *Règlement Constitutionnel*, modifié par le *Staatsblad* de 1925, n° 415 et n° 447, et repris au chapitre 6 de la *Constitution des Indes* de 1925.

<sup>171</sup> Java Ouest, Java Centre, Java Est, les Principautés de Jogjakarta et Surakarta, Sumatra Nord, Sumatra Sud, Sumatra Est, le pays Minangkabau de Sumatra, Bornéo, les Célèbes, les Moluques et les petites Iles de la Sonde (Bali, Lombok, Sumbawa).

<sup>172</sup> Philippe Kleintjes, « Institutions politiques et administratives des pays d'outremer néerlandais », dans Coll., *Organisation Politique et administrative des Colonies*, Bruxelles, Institut Colonial International / Etablissements Généraux d'Imprimerie, 1936, pp. 158-160 et *Staatsblad* de 1926, n° 216, pour la liste des « ressorts électoraux » indigènes.

Indigènes habitant dans les villes pourraient prendre part au scrutin s'ils remplissaient deux conditions : savoir lire et écrire la langue régionale et avoir au moins 300 florins de revenu annuel <sup>173</sup>. Ces conditions de cens n'étaient pas aussi limitatives qu'elles paraissent : tout ouvrier qualifié des grands bourgs de Java, et en particulier les charpentiers et les maîtres-maçons, gagnait entre 300 et 450 florins par an à la fin des années 1920. On peut estimer que le collège électoral indigène comptait alors près de 200 000 personnes.

Toutefois, l'administration coloniale veillait à ce que le résultat du scrutin dans les Iles Extérieures et à Sumatra contrebalançât le verdict des urnes à Java, où il était de plus en plus difficile de faire pression lors des élections du fait de la montée en puissance des associations nationalistes – qui dépêchaient leurs représentants dans les villages. Plusieurs dispositions permettaient de réduire l'incertitude quant à la composition définitive du *Volksraad*. Il était ainsi admis, en l'article 55 alinéa 4 de la *Constitution des Indes* de 1925, que « le droit de suffrage pouvait être attaché à certaines dignités », et notamment conféré d'office aux chefs de village. Il était de même prévu de désigner un comité exécutif restreint, nommé « collège de délégués » et composé de 21 membres. La justification officielle en était qu'il était souvent trop difficile aux délégués des Iles Extérieures de regagner Batavia pour assister aux séances plénières <sup>174</sup>. Ce collège était élu à la proportionnelle parmi les membres du *Volksraad* et avait le pouvoir de décider seul en matière budgétaire. Le *Volksraad* pouvait en effet élaborer le budget des Indes, mais ses décisions devaient être entérinées par une loi présentée aux Etats-Généraux de métropole avant le 16 octobre. En cas de conflit entre factions, le gouverneur-général pouvait effectuer de sa propre initiative, par voie d'ordonnance, les ultimes arbitrages. Les compétences du *Volksraad* ne devaient en outre pas contredire les normes fondamentales des Indes Néerlandaises, c'est-à-dire la Constitution des Indes de 1925 et la Constitution du Royaume dont l'article 60 stipulait clairement que « le pouvoir suprême (*opperbestuur*) aux Indes Orientales, au Surinam et à Curaçao [Indes Occidentales] appartenait au Souverain ». Aucune réforme institutionnelle d'envergure ne pouvait être votée par le *Volksraad* sous peine d'inconstitutionnalité. Le *Volksraad* ne pouvait prendre de décision souveraine que pour les « affaires intérieures » des Indes (*inwendige aangelegenheden*), listées aux articles 82 à 93 de la Constitution des Indes de 1925 <sup>175</sup>. Tout pouvoir restait au colonisateur dans les domaines des relations diplomatiques et des questions militaires.

<sup>173</sup> *Staatsblad* de 1925, n° 673 (article 2).

<sup>174</sup> Article 72 de la Constitution des Indes de 1925 et *Staatsblad* de 1927, n° 126.

<sup>175</sup> A. Neytzell De Wilde, « Inwendige Aangelegenheden van Nederlandsch-Indië », *Koloniaal Tijdschrift*, novembre 1929, pp. 514-515, et W. Van Helsdingen, *De Volksraad en de Indische Staatsregeling*, Batavia, Kolff, 1926, chap. 1.

Sur un plan politique, la composition du *Volksraad* durant les deux premières législatures démontre que l'objectif des autorités coloniales était bien de coopter des éléments radicaux en les encadrant au moyen d'une majorité de délégués loyalistes. Au *Volksraad* de 1918-1921 siégeaient, dans le collège indigène, une majorité de membres du Budi Utomo – association réformiste de *priyayi* que Batavia croyait pouvoir aisément contrôler (et qui disposait de 2 membres déclarés et de 2 membres au sein de la faction NIVD) – tandis que la Sarekat Islam, mouvement islamique non-coopératif, ne disposait que de 2 délégués<sup>176</sup>. La présence parmi le *quorum* indigène de plusieurs grands Régents, dont *Raden Mas Ario Djajadiningrat* et *Raden Mas Ario Kusumo Utoyo*, était par ailleurs la garantie que les propos enflammés d'un Cipto Mangunkusumo (membre de l'Indisch Partij et du Parti social-démocrate) resteraient sans conséquences réelles sur le plan législatif. La prépondérance de *priyayi* de haut rang parmi les délégués indigènes du *Volksraad* assurait ainsi l'innocuité politique de ce dernier qui, comme toutes les autres instances délibératives créées depuis 1903, n'avait vocation qu'à légitimer l'Etat colonial à l'heure du nationalisme indigène. Le gouverneur-général J. P. Van Limburg Stirum (r. 1916-1921), qui procéda à l'inauguration du *Volksraad*, était un partisan convaincu de la Politique éthique. Chef du cabinet du ministre de l'Intérieur de 1902 à 1905 puis de 1908 à 1912, diplomate en poste à Constantinople (1904-1908) puis à Pékin (1912-1914), Van Limburg Stirum (1873-1943) avait fait ses études à l'université de Leyde et s'était lié d'amitié avec les réformateurs coloniaux du Parti antirévolutionnaire. Il soutint activement la politique de « tutorat » mise en œuvre dans les années 1910 par C. Van Deventer et H. Abendanon pour hâter l'émergence d'une élite indigène « éclairée ». Mais il était d'une intransigeance absolue sur la question de la préservation de la souveraineté coloniale. Il écrivait ainsi en 1916 :

« Dans toute colonie vit un dirigeant étranger, qui impose sa volonté, et une population indigène, aisément influencée par des meneurs irresponsables [...]; une population dont les éléments les plus développés n'oublieront jamais qu'ils ne sont pas maîtres en leur demeure et parmi laquelle les germes du mécontentement et de la résistance sont toujours présents. [D'autres facteurs encore jouent en ce sens, comme] le grand nombre d'étrangers [Orientaux Etrangers et Arabes] en comparaison des Hollandais ainsi que la multitude de groupes [ethniques] parmi la population indigène. Tous ces facteurs requièrent un ferme maintien de l'autorité et de l'ordre. Ils rendent impossible la réalisation d'un Etat

<sup>176</sup> S. L. Van Der Waal, *De Volksraad en de Staatkundige Ontwikkeling van Nederlandsch-Indië*, Groningen, J. B. Wolters, 1964, vol. 2, pp. 690-693. La composition détaillée des législatures suivantes est fournie dans Eduard J. M. Schmutzer, *Dutch Colonial Policy...*, op. cit., 1977, pp. 162-165.

constitutionnel au sens européen de la notion et confèrent à l'autorité juridique [coloniale] la tâche de prendre les plus importantes décisions. Ici, l'administration doit interférer vite et brusquement. »<sup>177</sup>

### *L'échec politique de la Politique éthique : le retour à la répression*

A la suite des insurrections communistes de 1926-1927<sup>178</sup>, le gouverneur-général A. C. D. De Graeff (r. 1926-1931) opta pour une politique de vive répression et d'étroite surveillance des « activités subversives » indigènes. Il était en cela soutenu par les autorités militaires et par la branche conservatrice du Binnenlandsch Bestuur, qui estimaient qu'il était temps de mettre un terme à l'expérience éthique<sup>179</sup>. Dans les années 1930, le souci principal des autorités de Batavia fut de contenir le péril communiste et de préparer la colonie à se défendre contre les troupes japonaises en cas d'attaque. Mais les technologies de répression utilisées continuaient de s'appuyer sur les méthodes de contrôle mises au point durant la Période éthique.

Le Service de renseignement politique (*Politieke Inlichtingendienst*, PID), qui avait pour mission de traquer les membres actifs du *Partai Nasionalis Indonesia* de Sukarno comme les militants du Parti communiste indonésien, était ainsi le descendant en ligne directe du Bureau de renseignement (*Kantoor Inlichtingen*) – un service de contre-espionnage créé en 1914 pour lutter contre la propagande japonaise<sup>180</sup>. Le PID fonctionna en collaboration avec les Bureaux régionaux d'investigation (*Gewestelijke Recherche*) ayant pour mission officielle d'aider le procureur général à constituer ses dossiers d'accusation<sup>181</sup> dans les affaires criminelles. A la fin de la Première guerre mondiale, se mit donc en place un système de contrôle politique qui associait des services de police criminelle et un service de contre-espionnage. Ce système reposait sur le principe de la criminalisation de la dissidence politique. Les mêmes inspecteurs enquêtaient sur des affaires de meurtre et sur les

<sup>177</sup> Rapport de 1916 cité dans S. L. Van Der Waal, *De Volksraad en de Staatkundige...*, op. cit., p. 498.

<sup>178</sup> La répression du PKI avait commencée en 1924-1925. Ses principaux dirigeants furent arrêtés ou durent choisir l'exil : Darsono gagna l'URSS ; Tan Malaka et Alimin se réfugièrent à Singapour. Une insurrection fomentée par le PKI eut lieu en novembre 1926 à Banten, à Batavia et dans les Preanger, qui fut réprimée en l'espace d'un mois. Elle fut suivie en janvier 1927 d'une révolte à Sumatra qui fut matée dans le sang en 3 jours. 4 500 militants du PKI furent emprisonnés (Ruth Mac Vey, *The Rise of Indonesian Communism*, Ithaca, Cornell University Press, 1965, pp. 290-346).

<sup>179</sup> John Ingleson, *Road to Exile. The Indonesian Nationalist Movement, 1927-1934*, Singapour, Heinemann, 1979, pp. 94-98.

<sup>180</sup> Harry A. Poeze, « Political Intelligence in the Netherlands Indies », dans Robert Cribb (ed.), *The Late Colonial State in Indonesia...*, op. cit., p. 230.

<sup>181</sup> Auctor [pseud.], « Onze Politieke Inlichtingendienst », *Nederlandsch-Indische Politiegids*, n° 11, 1927, pp. 66-69, et M. [anonyme], « Gewestelijke Recherchedienst », *Medan Politie Boemipoetra*, vol. 7, n° 6, janvier 1931, pp. 90-91.

associations politiques javanaises<sup>182</sup>. On le voit : l'Etat colonial éthique n'était pas l'antithèse historique de l'Etat policier. Au contraire c'était bien, dans les termes de Gramsci, un « Etat-gendarme », désireux de s'enquérir de tout et qui abritait un réseau dense d'espions et de « mouchards » (*weri*)<sup>183</sup>.

Le retour à la répression fut parachevé par la restriction drastique des libertés publiques. Une ordonnance de 1919 autorisait ainsi le gouvernement à suspendre temporairement le droit de réunion dans une Résidence et stipulait en sus que tout « rassemblement en plein air de nature politique » devait faire l'objet d'une « déclaration préalable »<sup>184</sup>. Ces mesures préventives furent renforcées en 1925 par la possibilité donnée au gouverneur-général de supprimer le droit de réunion d'une association particulière, que ce fût dans une seule Résidence ou bien dans l'ensemble de l'archipel<sup>185</sup>. Les « sociétés secrètes » étaient interdites, ainsi que tout groupement dont les objectifs étaient jugés « contraires à la préservation de l'ordre public » par la Haute cour de justice<sup>186</sup>. Cette législation répressive se complétait de plusieurs articles du Code pénal visant « le terrorisme, la propagation de la haine, la perturbation de la vie économique et les menées révolutionnaires »<sup>187</sup>. La liberté de la presse était théoriquement garantie par l'article 164, alinéa 7, de la Constitution des Indes de 1925. Mais il existait d'importantes restrictions dites « préventives » qui se traduisaient par la censure en amont des diverses publications, qui devaient obtenir et conserver des licences d'exploitation. Sous peine d'amendes, l'éditeur ou l'imprimeur de toute œuvre imprimée aux Indes Néerlandaises et de toute œuvre éditée aux Indes et imprimée ailleurs qu'en Hollande devait en faire parvenir un exemplaire signé au chef de l'administration locale du ressort où paraissait l'imprimé dans un délai de vingt-quatre heures<sup>188</sup>. Enfin, l'importation de « littérature séditeuse » était passible d'un procès criminel<sup>189</sup>.

<sup>182</sup> D. H. Meyer, « Politie en Politiek », *Koloniale Studiën*, vol. 15, n° 3, 1931, pp. 578-610.

<sup>183</sup> Henk Schulte-Nordholt, « The Jago in the Shadow : Crime and Order in the Colonial State in Java », *Review of Indonesian and Malaysian Affairs*, volume 25, n° 1, 1991, pp. 74-91.

<sup>184</sup> *Staatsblad* de 1919, n° 562.

<sup>185</sup> *Staatsblad* de 1925, n° 582 confirmé par un assentiment royal contenu dans le *Staatsblad* de 1926, n° 228. La Constitution des Indes de 1925 disait en son article 165 que « l'exercice du droit des habitants de s'associer et de se réunir était réglementé et limité par voie d'ordonnance dans l'intérêt de l'ordre public ».

<sup>186</sup> *Staatsblad* de 1919, n° 331. Au terme du *Staatsblad* de 1870, n° 64, les associations ne pouvaient de toute manière obtenir la personnalité civile que si leurs statuts officiels avaient été agréés par le département de l'Intérieur. Pour un aperçu détaillé du droit associatif aux Indes Orientales, consulter Philippe Kleintjes, *Het Staatsrecht van Nederlandsch-Indië*, Amsterdam, De Bussy, 1929, vol. 1, pp. 150-155.

<sup>187</sup> Articles 153 bis, 153 ter, 161 bis et 163 bis du Code pénal des Indes Néerlandaises. Le Code pénal néerlandais avait été introduit *in extenso* aux Indes Orientales par le *Staatsblad* de 1866, n° 55.

<sup>188</sup> *Staatsblad* de 1906, n° 270 (article 13). Pour un aperçu des règlements ayant trait à l'activité journalistique aux Indes, se reporter à A. Livegoed, « De Journalistiek in Indië, 50 jaar geleden en thans », *De Indische Gids*, vol. 51, 1929, pp. 43-67.

<sup>189</sup> Pour l'interdiction d'importer de la « littérature séditeuse », voir *Staatsblad* de 1900, n° 317.

### Conclusion : les promesses non-tenues du « colonialisme éthique »

A l'aune de son propre critère d'amélioration du quotidien économique indigène, la Politique coloniale éthique connut un échec retentissant. Pour la plupart des économistes de Batavia qui eurent à répondre de cet échec devant leurs homologues européens, il s'agissait cependant là d'un résultat inévitable. C'était, pour eux, le paradoxe du cercle vicieux de l'action vertueuse : à mesure que progressait la modernisation sanitaire et économique du domaine insulindien, et donc que décroissaient les taux de mortalité et de morbidité, la croissance démographique des populations indigènes s'accroissait, annulant, par l'explosion du nombre de r cipients, les effets positifs des politiques publiques coloniales. Nulle mention n' tait faite, dans ce bilan en forme d'alibi, de l'incapacit  de l'Etat   faire appliquer, dans les plantations de tabac de la c te orientale de Sumatra ou dans les mines d' tain des  les de Bangka et Billiton, l'ensemble des nouvelles dispositions concernant les conditions de travail indig nes. La terrible condition des *koelies* et des *orang kontrak* (les ouvriers agricoles sous contrat) resta le secret honteux de la Politique  thique. Dans le temps m me o  il se flattait des progr s de sa politique scolaire, le gouverneur Idenburg  touffait le « rapport Rhemrev » d non ant les supplices inflig s, sur les plantations de Deli, aux Indig nes « r calcitrants »<sup>190</sup>.

Les politiques publiques coloniales de la P riode  thique eurent n anmoins,   terme, des cons quences d cisives, mais impr vues par leurs promoteurs, au chapitre de la formation d'une « classe critique » javanaise de l'ordre colonial insulindien. C'est en effet dans les rangs des petits *priyayi* du Pangreh Pradja, « enfants ch ris » des r formateurs coloniaux, que se recrut rent,   compter du d but des ann es 1910, les dirigeants des organisations nationalistes indon siennes. La raison pour laquelle des centaines de ces petits et moyens fonctionnaires de l'Etat colonial se retourn rent contre lui r side, pour une large part, dans l'incapacit  du colonialisme «  thique »   tenir vraiment ses promesses – et tout particuli rement celle de l'ascension sociale par la voie de l'insertion dans le syst me scolaire colonial. La Politique  thique, projet de r forme coloniale inspir  autant par la vision puritaine calviniste de l'Etat que par le discours anticapitaliste du mouvement social-d mocrate, modifia en profondeur la composition sociale de l' lite politique indon sienne  mergente, et par voie de cons quence le contenu du discours nationaliste. Elle donna de fait une prime id ologique, dans la course   la

<sup>190</sup> Sur l'histoire du « rapport Rhemrev », lire Jan Breman, *Koelies, Planters en Koloniale Politiek. Het arbeidsregime op de grootland-bouwonderningen aan Sumatra's Oostkust in het begin van de twintigste eeuw*, Leyde, KITLV Press, 1992.

définition de la nation à naître, aux *priyayi* et à leur conception aristocratique du politique, et ce aux dépens des versions musulmanes réformistes ou communiste-révolutionnaire de la lutte d'indépendance.